

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 11

NOVEMBRE 2015



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Novembre 2015
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.12 Autres comités et missions

02.12.05. Autres comités

- Décision portant création de la mission "calcul données" - 01/11/2015 - - DEC152505DAJ

03. L'exercice des activités de recherche

03.01. Les activités de recherche

03.01.02. La recherche en médecine et biologie humaine

03.01.02.04. Les recherches sur l'embryon et les cellules souches

- Circulaire relative aux conditions d'autorisations des recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines - 17/11/2015 - - CIR152483DAJ

04. Personnels

04.03 Carrière et parcours professionnels

- Circulaire du 05/11/2015 relative à la mutualisation des fonctions d'ingénieurs et techniciens au CNRS - 05/11/2015 - - CIR152394DRH

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.09 Primes et indemnités pour sujétions particulières

04.08.09.01 Sujétions et astreintes

- Décision déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et / ou à compensation des sujétions et astreintes - 17/11/2015 - - DEC152383DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.02. 2015

- Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission - 10/11/2015 - - DEC152328INS2I

- Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard LEFEVRE, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) - 04/11/2015 - - DEC152381DR01

- Décision portant nomination de M. Gilles Demonet, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) - 17/11/2015 - - DEC152343INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission - 27/11/2015 - - DEC152464INS2I

- Décision portant nomination de M. Armel Descamps-Mandine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8213 Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM) - 20/07/2015 - - DEC151648DR02

- Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Pellegrini, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne - 29/09/2015 - - DEC152136DR02

07.01.04. DR4

07.01.04.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Gaëlle Allard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 01/01/2015 - - DEC143291DR04

- Décision portant nomination de Mme Nathalie REZE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - 01/11/2015 - - DEC152365DR04

- Décision portant nomination de M. Christophe Siour aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 01/01/2015 - - DEC143247DR04

- Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice VENDE assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - 19/11/2015 - - DEC152441DR04

07.01.06. DR6

07.01.06.07. 2015

- Décision portant fin de fonctions de M. Raymond Duval aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) - 30/10/2015 - - DEC151964DAJ

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Chrystel Beaufiles, assistante de prévention au sein de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire - 14/09/2015 - - DEC151982DR06

- Décision portant cessation de fonctions de M. Marc SORO, assistant de prévention au sein de l'UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy - 27/07/2015 - - DEC151772DR06

- Décision portant nomination de Mme Séverine MASSENET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - 24/07/2015 - - DEC151755DR06

07.01.07. DR7

07.01.07.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Vincent GAERTNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5600 intitulée "Environnement, ville, société". - 12/06/2015 - - DEC151322DR07

- Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice BALANCHE et nomination de M. Salah TRABELSI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5291 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, à compter du 1er septembre 2015 - 01/12/2015 - - DEC152158INSHS

07.01.08. DR8

07.01.08.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC - 02/09/2015 - - DEC151523DR08

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Audrey ALLAVENA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP - 08/10/2015 - - DEC152203DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.07. 2015

- Décision portant nomination de Monsieur Grzegorz Skupinski aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE) - 21/08/2015 - - DEC151548DR10

- Décision portant nomination de Madame Marie-Christine Loegler aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - 06/07/2015 - - DEC151550DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Eric BILLIET, agent chargé de la mise en ?uvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8191 intitulée SPINTEC - 20/11/2015 - - DEC152045DR11

07.01.11. DR12

07.01.11.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Blandine COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) - 16/10/2015 - - DEC152249DR12

07.01.13. DR14

07.01.13.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Béatrice MILARD aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR5193 - LISST, à compter du 1er septembre 2015 - 01/12/2015 - - DEC152167INSHS

07.01.14. DR15

07.01.14.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Pierre-Yves SAILLANT aux fonctions de chargé de mission du 01/09/2015 au 31/12/2016 - 30/10/2015 - - DEC152202INSHS

- Décision portant nomination de M. Christophe Delalande aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN) - 15/10/2015 - - DEC152252DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Denis Veynante aux fonctions de président du Comité directeur de la mission calcul données - 01/11/2015 - - DEC152506DAJ

07.01.16. DR17

07.01.16.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Dominique Marie aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin

- 31/07/2015 - - DEC151804DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Guy Ouvrard, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/11/2015 - - DEC152408DR17

- Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins

- 17/08/2015 - - DEC151802DR17

- Décision portant nomination de M. Erwan Le Menn aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN) - 15/07/2015 - - DEC151077DR17

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Annie Collovald, directrice, nomination de Mme Marie Cartier, directrice par intérim et M. Baptiste Viaud, directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3706 intitulée Centre Nantais de Sociologie (CENS). - 27/11/2015 - - DEC152410INSHS

- Décision portant nomination de M. Ludovic Delage aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins -

09/07/2015 - - DEC151803DR17

07.01.19. DR20

07.01.19.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Andréa CATTANI aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur - 25/11/2015 -

- DEC152479DR20

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Nicolas CASTOLDI aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) - 06/11/2015 - - DEC151966DAJ

- Décision portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de chargé de mission - 27/11/2015 - - DEC152449DRH

- Décision portant nomination de M. Giancarlo Faini aux fonctions de responsable de grand projet auprès du Président du CNRS pour l'Institut de physique (INP) - 10/11/2015 - - DEC152303DAJ

- Décision portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de chargé de mission pour le spatial auprès du Directeur général délégué à la science - 29/10/2015 - - DEC152289DAJ

07.01.22. Instituts

07.01.22.07. 2015

- Décision portant renouvellement de M. Laurent Kodjabachian aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques - 30/10/2015 - - DEC152014DAJ

- Décision de nomination de Monsieur Vincent Bretagnolle en tant que chargé de mission - 24/11/2015 - - DEC152341INEE

- Nomination de Monsieur Joël Cuguen en tant que chargé de mission - 10/11/2015 - - DEC152228INEE

- Décision portant fin de fonctions de Mme Françoise Le Mort et nomination de M. Augustin Holl aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 10/11/2015 - - DEC152184DAJ

- Décision portant renouvellement de M. Daniel-Camille Bensahel aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 10/11/2015 - - DEC152297DAJ

- Décision portant nomination de M. Frédéric Petroff aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de physique (INP) - 10/11/2015 - - DEC152302DAJ

- Décision portant nomination de M. Luis Farinas Del Cerro aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 10/11/2015 - - DEC152185DAJ

- Nomination de Monsieur Marc Troussellier en tant que chargé de mission - 10/11/2015 - - DEC152342INEE

- Nomination de Monsieur Thierry Bouvier en tant que chargé de mission - 18/11/2015 - - DEC152340INEE

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.07. 2015

- Personnels ingénieurs et techniciens - avancement au choix 2015 - nominations - - 20/11/2015 - - SDPIT2015-487

- Personnels ingénieurs et techniciens - sélection professionnelle 2015 - nominations - - 16/11/2015 - - SDPIT2015-473

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours externes 2014 (session 2) - examens professionnalisés réservés 2014 - concours internes 2015 - nominations - - 20/11/2015 - - SDPIT2015-472

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.02. 2015

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'unité UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/11/2015 - - DEC152370DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice par intérim de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2015 - - DEC152434DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2015 - - DEC152273DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Claude Catala, directeur de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/11/2015 - - DEC152372DR02

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris - 02/11/2015 - - DEC152373DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno Goud, directeur de l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2015 - - DEC152357DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - 11/10/2015 - - DEC152257DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine COMPAGNON, directeur de l'unité USR3608 intitulée République des Savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/10/2015 - - DEC152165DR02

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3717 intitulée Micro et nanofluide. - 24/11/2015 - - DEC152474DR02

- Décision donnant délégation de signature à Stéphanie DESCROIX, directrice de l'unité GDR3117 intitulée Micro et nanofluide, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/11/2015 - - DEC152473DR02

- Décision portant délégation de signature à Mme Angela Taddei, Directrice de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/11/2015 - - DEC152379DR02

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie. - 27/10/2015 - - DEC152378DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Ludwik Leibler, directeur de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 27/10/2015 - - DEC152376DR02

07.02.05. DR5

07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/10/2015 - - DEC152162DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Blanc, directrice de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/10/2015 - - DEC152221DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice MOËLLIC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS). - 12/10/2015 - - DEC152222DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Kamila BOUCHEMAL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité. - 06/10/2015 - - DEC152163DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun Bornette, M. Francis Raoul, M. Olivier Fabbri et Sylvie Costille-Varey pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement » - 27/10/2015

- - DEC152347DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilbert, directeur de l'unité UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2015 - - DEC152346DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Claire Priou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies » - 27/10/2015 - - DEC152349DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Benoît, responsable du service central du traitement de la dépense (SCTD) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/11/2015 - - DEC152186DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2015 - - DEC152348DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Beuf, directeur par intérim de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2015 - - DEC152442DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Lydia SEABRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL. - 23/11/2015 - - DEC152463DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France GRESPIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN - 05/06/2015 - - DEC151364DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2015 - - DEC152462DR08

07.02.10. DR11

07.02.10.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures, Urbanités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/11/2015 - - DEC152367DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Faucherre, directeur par intérim de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/10/2015 - - DEC152387DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/10/2015 - - DEC152298DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Bechet, directeur par intérim de l'unité FR3513 intitulée Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2015 - - DEC152335DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Liva Ralaivola, directeur par intérim de l'unité UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/10/2015 - - DEC152211DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier BOUTIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres - 15/10/2015 - - DEC152299DR12
- Décision portant délégation de signature à Mme Virginie Mari pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée - 28/10/2015 - - DEC152388DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.07. 2015

- UMR5508 - Délégation de signature PRM de M. Stéphane PAGANO - 19/10/2015 - - DEC152267DR13
- UMS3426 - Délégation de signature de M. Laurent JOURNOT - 19/10/2015 - - DEC152264DR13
- UMS3426 - Délégation de signature PRM de M. Laurent JOURNOT - 20/10/2015 - - DEC152282DR13
- GDR3646 - Délégation de signature PRM de Mme Sylvie BLANGY - 16/09/2015 - - DEC152028DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Michel Grégoire directeur de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/09/2015 - - DEC151178DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Duchéne, à M. Sylvain Bonvalot, à Mme Laurence Marlats et à Mme Elisabeth Soulié pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse - 02/10/2015 - - DEC151179DR14

07.02.14. DR15

07.02.14.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Maïté Armengaud directrice du l'unité MOY1674 intitulée « Médiateur » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/10/2015 - - DEC152172DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pijaudier-Cabot, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS3360 intitulée D-MeX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/11/2015 - - DEC152391DR15

07.02.16. DR17

07.02.16.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar, directeur par intérim de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2015 - - DEC151741DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 18/11/2015 - - DEC151742DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pouliquen, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/09/2015 - - DEC152311DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pouliquen pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU - 30/09/2015 - - DEC152315DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Bart, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/10/2015 - - DEC152316DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Bart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne - 05/11/2015 - - DEC152322DR17

- Décision portant délégation de signature à M. David Renault, directeur du groupement de recherche GDR3647 intitulé Invasions biologiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 23/10/2015 - - DEC152325DR17

- Décision portant délégation de signature à M. David Renault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3647 intitulé Invasions biologiques - 09/11/2015 - - DEC152326DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/11/2015 - - DEC152403DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU - 13/11/2015 - - DEC152405DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Guy Ouvrard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel - 16/11/2015 - - DEC152409DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret, directrice du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/11/2015 - - DEC152418DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème - 13/11/2015 - - DEC152419DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.07. 2015

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Monsieur Vincent Benavent, adjoint à la déléguée régionale Nord-Pas de Calais et Picardie - 12/11/2015 - - DEC152344DAJ

07.02.19. DR20

07.02.19.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Nadir AMAROUCHE, directeur par intérim de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2015 - - DEC152281DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier RAINART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 20/01/2015 - - DEC152401DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Grégory Maggion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) - 06/11/2015 - - DEC152396DR20
- Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe LEMEE, directeur par intérim de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/11/2015 - - DEC152395DR20
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Alessandrini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) - 20/10/2015 - - DEC152283DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, correspondant pour la protection des données - 01/12/2015 - - DEC151967DAJ
- Décision ponctuelle relative aux conditions de délégations de signature pour les marchés conclus sur le fondement de l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le site du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI) - 09/11/2015 - - DEC152356DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.07. 2015

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures - 15/09/2015 - - DEC151988DAJ
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 23/10/2015 - - DEC152323DAJ
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Reynald Pain, directeur adjoint scientifique à l'IN2P3 - 13/11/2015 - - DEC152354DAJ
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Monsieur Arnaud Lalo, Adjoint au directeur pour l'Asie - 05/11/2015 - - DEC152339DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.02. 2015

- Décision portant modification de la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - 09/11/2015 - - DEC152270INSIS

07.03.11. DR12

07.03.11.07. 2015

- Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR3495, à compter du 1er juin 2015 - 27/11/2015 - - DEC152360INSHS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.07. 2015

- Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la plateforme de Séquençage à Haut Débit - 16/11/2015 - - DEC152432DR04
- Locations et prestations diverses LAL (UMR8607) - 27/10/2015 - - DEC152345DR04

07.04.09. DR10

07.04.09.07. 2015

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire - 29/09/2015 - - DEC152139DR10

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.02. 2015

- Décision portant modification de la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014. - 17/11/2015
- - DEC152433INC

07.06.05. DR5

07.06.05.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité ERL3559 intitulée Du gène à la graine. - 23/11/2015 - - DEC152465DR05
- Décision modificative portant nomination des membres élus du comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) UPS2776 intitulée "Pouchet" - 10/11/2015 - - DEC152377INSHS

07.06.07. DR7

07.06.07.07. 2015

- Décision modifiant la décision DEC122832DR07 du 25 octobre 2012 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne - 16/11/2015 - - DEC152428DR07

07.06.08. DR8

07.06.08.07. 2015

- Décision fixant la composition de la cellule de gestion de crise au sein de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08) - 23/11/2015 - - DEC152451DR08
- Décision portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunothérapie, Chimie & Cancer" - GICC - 30/11/2015 - - DEC152575DR08

07.06.11. DR12

07.06.11.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale - 26/11/2015 - - DEC152499DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement - 25/11/2015 - - DEC152489DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6134 intitulée Sciences pour l'environnement - 26/11/2015 - - DEC152501DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7373 intitulée Institut de mathématiques de Marseille - 26/11/2015 - - DEC152431DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7246 intitulée Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie - 25/11/2015 - - DEC152490DR12

07.06.12. DR13

07.06.12.07. 2015

- Décision portant création d'une régie d'avances auprès de l'unité FRE3673, intitulée « Chimie bio-inspirée et innovations écologique » dirigée par Mme Claude GRISON, et nomination du régisseur - 23/09/2015 - - DEC152078DR13
- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Languedoc Roussillon -DR13 - 23/10/2015 - - DEC152333DR13

07.06.13. DR14

07.06.13.07. 2015

- Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées - 11/10/2015 - - DEC152166DR14

07.06.15. DR16

07.06.15.07. 2015

- décision portant renouvellement du comité de l'archéologie - 16/11/2015 - - DEC152248INSHS
- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et d'une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique - 02/12/2015 - - DEC152646SGCN
- Décision relative à la vacance d'un siège au sein d'une section du Comité national de la recherche scientifique - 16/11/2015 - - DEC152424SGCN

07.06.16. DR17

07.06.16.07. 2015

- Décision du 23/11/2015 de suppression de la régie d'avances et de recettes auprès du laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) à Nantes - 23/11/2015 - -
- Décision modificative n°1/15 de la régie d'avances et de recettes auprès du laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) à Nantes) - 30/09/2015 - - 1-15

07.06.17. DR18

07.06.17.07. 2015

- DS GI3M UMR8199 - 12/11/2015 - - DEC152402DR18
- DS ROBERVAL UMR7337 - 12/11/2015 - - DEC152406DR18
- DS UMR8163 STL - 30/10/2015 - - DEC152368DR18

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.07. 2015

- Décision d'homologation des centres de traitement automatisés de l'information (CTAI) - (Modification 2015) - 09/11/2015 - - DEC151727DRH

DEC152505DAJ

Décision portant création de la mission « calcul données »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC120866DAJ du 3 avril 2012 portant création du comité d'orientation pour le calcul intensif (COCIN) ;

Sur proposition du Directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er} Création

Il est créé une mission « calcul données » du CNRS.

Art 2. Mission

La Mission « Calcul Données » (MiCaDo) a pour objectif principal :

- d'assurer la définition et la mise en œuvre d'une politique du CNRS globale et cohérente au niveau tant national qu'international pour l'ensemble du calcul de haute performance, des grilles, du *cloud* » et des infrastructures de données massives. Cette cohérence est assurée notamment lors des projets d'investissement, y compris les projets d'infrastructures immobilières ou de travaux importants associés ;
- de coordonner, en lien avec les instituts, le pilotage des ressources consacrées au calcul de haute performance et de grandes masses de données, en ce compris pour les laboratoires du domaine tels que l'IDRIS, le CC-IN2P3, France-Grilles, la Maison de la Simulation, le LCG, etc ;
- d'assurer un appui auprès des directeurs scientifiques référents (DSR) afin de construire, avec les partenaires de l'établissement, une stratégie conjointe en matière de calcul de haute performance et de grandes masses de données. Elle s'appuie en particulier sur les méso-centres et les centres de compétences mutualisés ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

- de représenter le CNRS au sein des instances des structures tant publiques que privées de niveau national ou international dont les activités relèvent du domaine du calcul de haute performance et de grandes masses de données ;
- de s'appuyer sur les orientations proposées par le Comité d'orientation pour le calcul intensif (COCIN) en ce qu'il constitue le comité de pilotage de la MiCaDo.

Art. 3. - Composition

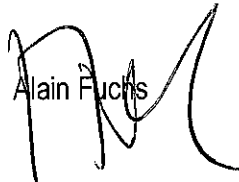
La mission Calcul données est pilotée par un comité directeur. Il comprend le Directeur général délégué à la science, le Directeur de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions, le Directeur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules et du président du comité directeur nommé par le Président du CNRS.

Le Comité directeur se réunit en tant que de besoin. L'ordre du jour est fixé par le président du comité.

Art. 4.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1^{er} novembre 2015

Alain Fuchs





Circulaire N°CIR152483DAJ

**CIRCULAIRE RELATIVE AUX CONDITIONS D'AUTORISATION DES
RECHERCHES SUR LES CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES HUMAINES**

La loi n°2013-715 du 6 août 2013 a modifié le cadre réglementaire qui définit les strictes conditions dans lesquelles des recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines (CSEH) peuvent être engagées après autorisation délivrée par l'Agence de biomédecine (ABM).

Ce nouveau cadre renforce les responsabilités incombant aux laboratoires qui envisagent de s'engager dans de telles recherches. Dans ce contexte, la présente circulaire a pour objet de préciser les démarches qui doivent être accomplies par les unités de recherche en lien avec leurs établissements de tutelle lorsqu'elles souhaitent formuler une demande d'autorisation afin de conduire des travaux sur ces CSEH ou d'en solliciter le renouvellement (I).

A cet effet, une attention particulière sera accordée aux conditions de vérification du recueil du consentement, que le législateur a placé au cœur du dispositif d'autorisation pour des raisons éthiques évidentes et dont les juridictions administratives ont eu l'occasion récemment de rappeler toute l'importance (II).

I. La conduite de travaux de recherche portant sur des CSEH suppose d'avoir préalablement obtenu deux séries d'autorisations distinctes délivrées par l'ABM

L'attention des équipes de recherche est attirée sur le fait que les travaux de recherche sur les CSEH sont soumis à autorisation préalable, conformément à l'article L. 2151-5 du code de la santé publique, qui dispose « qu'aucune recherche sur l'embryon humain ni sur les cellules souches embryonnaires ne peut être entreprise sans autorisation. »

En application de l'article 511-19 du code pénal, le non-respect de cette obligation est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Cette obligation se matérialise par la nécessité d'obtenir préalablement deux séries d'autorisations :

- une autorisation portant sur le protocole de recherche lui-même, délivrée par l'ABM dans les conditions fixées par les articles L. 2151-5 et R.2151-1 à 2151-11 du code de la santé publique ;
- une autorisation de conservation et, le cas échéant, d'importation de CSEH, délivrée par l'ABM dans les conditions fixées par les articles L. 2151-6 et L. 2151-7 du code de la santé publique ainsi que par les articles R. 2151-13 à 21 du même code.

Ces différentes autorisations sont liées, dans la mesure où aucun organisme ne peut conserver ou importer des CSEH s'il n'est pas titulaire d'une autorisation portant sur un protocole de recherche.

En conséquence, les procédures d'obtention de ces deux séries d'autorisation, bien que liées, forment un ensemble cohérent, que les unités de recherches sont invitées à appréhender dans sa globalité lorsqu'elles entendent solliciter leurs établissements de tutelle afin de former une demande d'autorisation.

I.1. Conditions de délivrance d'une autorisation portant sur un protocole de recherche

Compte tenu de la nature particulière des CSEH, le législateur a subordonné la conduite de travaux de recherche à la vérification préalable, par l'ABM, du respect des quatre conditions cardinales énoncées à l'article L. 2151-5, I du code de la santé publique.

Ces 4 conditions cumulatives sont les suivantes :

- La pertinence scientifique de la recherche doit être établie.

Il importe donc que les équipes non seulement soient en mesure d'explicitier les déterminants scientifiques de la démarche pour laquelle ils sollicitent une autorisation, mais également d'explicitier leur programme global de recherche et d'articuler celui-ci avec les différents travaux ayant fait l'objet de publications récentes.

Compte tenu de la durée pour laquelle sont délivrées les autorisations, i.e. un maximum de 5 ans renouvelable, les unités sont invitées à clarifier le calendrier prévisionnel de leurs travaux sur l'ensemble de la période et d'en expliciter les différentes phases.

- La recherche, fondamentale ou appliquée, doit s'inscrire dans une finalité médicale.

La rédaction en vigueur de cette seconde condition est issue de la loi du 6 août 2013 mentionnée plus haut. Il ressort des travaux parlementaires que le législateur a entendu rendre possible l'autorisation de travaux qui couvrent « *tous les champs de la recherche, que ce soit la recherche fondamentale, la recherche pharmaceutique qui porte essentiellement sur le criblage moléculaire et la recherche clinique réalisée dans la perspective d'applications thérapeutiques.* »¹

Cette formulation n'a donc pas pour objet de subordonner la délivrance de l'autorisation à l'identification d'une application immédiate, mais d'exclure les recherches dont les finalités ne

¹ Rapport n°825, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 28 mars 2013 et établi par Mme Dominique ORLIAC au nom de la commission des affaires sociales.

pourraient pas contribuer à des avancées thématiques. Les travaux parlementaires citent des « finalités purement esthétiques ».

Il appartient dès lors aux équipes d'explicitier les résultats scientifiques attendus à l'issue de leurs travaux et de préciser les mécanismes et phénomènes biologiques dont ils entendent renforcer la compréhension et les perspectives médicales qui pourraient ainsi être ouvertes, sans avoir pour autant à caractériser une finalité thérapeutique directe.

- En l'état des connaissances scientifiques, cette recherche ne doit pas pouvoir être menée sans recourir à ces embryons ou ces cellules souches embryonnaires humaines.

Le caractère subsidiaire des recherches sur les CSEH est ainsi affirmé. Toutefois, depuis l'intervention de la loi de 2013, il n'est plus nécessaire de rapporter la preuve de l'impossibilité de recourir à toute autre méthode que l'expérimentation sur des CSEH.

Conformément aux recommandations formulées par le Conseil d'Etat, cette subsidiarité s'apprécie désormais au regard des différents types de cellules pouvant faire l'objet de ces recherches, et notamment des CSEH, des cellules souches adultes (CSA) et de cellules pluripotentes issues de la reprogrammation de cellules adultes (iPS).²

Le type de cellules faisant l'objet des recherches doit donc jouer un rôle déterminant dans la réalisation des projets. L'attention des unités est attirée sur la nécessité d'explicitier avec précision les raisons les conduisant à former ce constat.

- Le projet et les conditions de mise en œuvre du protocole doivent respecter les principes éthiques relatifs à la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines.

Ces principes fondamentaux sont posés par les articles 16-1 à 16-9 du code civil. Ils garantissent l'intégrité de l'espèce humaine, l'indisponibilité et l'inviolabilité du corps humain et le respect dû à la personne, qui trouve notamment sa consécration dans l'obligation de recueil du consentement, l'interdiction de toute pratique eugénique et la prohibition du versement d'une rémunération aux personnes qui acceptent la collecte d'éléments ou de produits de leurs corps.

Ces principes jouent un rôle déterminant lorsque les travaux de recherche portent sur des CSEH importées, afin de garantir que celles-ci ont été obtenues dans des conditions compatibles avec les principes fondamentaux du droit français.

² Etude du Conseil d'Etat, *Révision des lois bioéthiques*, 6 mai 2009, p.23.

Les différents régimes d'autorisation s'articulant entre eux, le respect de cette quatrième condition s'apprécie dans le cadre de l'autorisation aux fins d'importation de CSEH.

Enfin, le dossier de demande d'autorisation qui est *in fine* adressée à l'ABM doit également comporter des éléments complémentaires relatifs notamment aux compétences du responsable des recherches et de son équipe ainsi qu'aux conditions matérielles et à l'organisation de la recherche.

Sur la base de ces éléments, la décision d'autorisation ou de refus appartient au directeur général de l'ABM, après avis du conseil d'orientation de l'agence dans un délai de quatre mois suivant le dépôt de la demande, qui est adressée par l'établissement de tutelle compétent.

L'attention des unités est attirée sur le fait que le dépôt de dossiers de demandes d'autorisation n'est possible que durant certaines périodes, définies par décision du directeur général de l'ABM. A titre d'exemple en 2015, le dépôt, initialement possible du 1^{er} au 30 septembre, a pu être réalisé jusqu'au 31 octobre 2015.

Compte tenu des délais nécessaires à l'élaboration d'une demande, il est nécessaire de vérifier préalablement sur le site internet de l'ABM, ou en s'adressant à la cellule éthique de l'INSB, le calendrier fixé par l'agence pour le dépôt des demandes et de prendre toutes les mesures utiles pour s'y conformer.

I.2. Conditions de délivrance d'une autorisation de conservation ou d'importation

Les demandes d'autorisation de conservation ou d'importation s'articulent étroitement. L'autorisation d'importation est subordonnée à l'autorisation de procéder à une recherche et à l'autorisation de conservation.

Conformément à l'article R. 2151-18 du code de la santé publique :

« Tout organisme qui conserve des embryons et des cellules souches embryonnaires à des fins de recherche doit être en mesure de justifier du recueil des consentements mentionnés à l'article [R. 2151-4](#).

Lorsque les cellules souches embryonnaires ont été importées, l'organisme doit être en mesure de justifier qu'elles ont été obtenues dans le respect des principes mentionnés aux articles [16 à 16-8](#) du code civil, avec le consentement préalable du couple géniteur de l'embryon qui a été conçu dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation et ne fait plus l'objet d'un projet parental, et sans qu'aucun paiement, quelle qu'en soit la forme, n'ait été alloué au couple. »

Ce dispositif a une finalité essentielle : responsabiliser les établissements afin de garantir que toute équipe est en mesure de justifier du fait que les

CSEH conservées ont été obtenues dans le respect des principes éthiques et juridiques énoncés ci-dessus.

Il en découle que tout organisme doit pouvoir identifier précisément les CSEH conservées dans un laboratoire et documenter le respect effectif des conditions de collecte ou d'importation, y compris lorsqu'il n'a pas été responsable de l'importation ou de la collecte.

La vérification du respect de ces conditions et la conservation des documents qui permettent de l'établir constituent donc des obligations essentielles pesant sur les établissements et, à travers eux, sur les laboratoires.

Une attention particulière doit être accordée aux éléments justifiant du respect des conditions de recueil des consentements, dont le régime fait l'objet du II de la présente circulaire.

Indépendamment du statut des CSEH qui font l'objet du protocole, l'autorisation de conservation est également délivrée sur la base d'une vérification des qualifications de l'équipe et des conditions matérielles de conservation envisagées.

II. Le respect du principe de recueil du consentement préalable des couples et des principes éthiques fondamentaux, condition déterminante de la délivrance des autorisations

L'encadrement des recherches sur les CSEH trouve son origine dans la volonté explicite et réaffirmée à de multiples reprises par le législateur de garantir que leur usage à des fins scientifiques sera conforme aux principes éthiques et juridiques fondamentaux entourant la personne humaine.

Compte tenu de la portée même de ces principes, il importe que les laboratoires soient particulièrement vigilants et, tout comme les établissements, disposent de l'ensemble des documents et pièces permettant d'établir à tout moment que les CSEH utilisées dans le cadre des travaux autorisés ont été obtenues conformément aux obligations légales et réglementaires.

Celles-ci sont ordonnées autour de trois obligations fondamentales :

- les CSEH doivent être dérivées d'embryons conçus dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (AMP) et ne plus faire l'objet d'un projet parental. Le droit français proscrit en effet qu'un embryon puisse être conçu à d'autres fins que la procréation, de sorte à protéger la dignité de la personne humaine ;

- le couple doit avoir consenti de manière libre et éclairée à ce que les CSEH dérivées d'embryons ne faisant plus l'objet d'un projet parental fassent l'objet de recherches scientifiques ;

- aucun paiement, de quelque nature que ce soit, ne doit avoir été alloué au couple. Cette obligation a pour but de garantir l'indisponibilité du corps humain et la dignité de la personne humaine. Elle s'étend à la transmission ou à la remise des CSEH à des tiers, qui ne peut en aucune manière donner lieu à un paiement.

Ces trois obligations s'imposent, y compris lorsque les CSEH ont été importées. Le législateur a en effet affirmé à plusieurs reprises son souci de garantir le fait que toutes les CSEH utilisées sur le sol national à des fins de recherche ont été obtenues dans le respect de ces principes éthiques et juridiques fondamentaux.

C'est la raison pour laquelle ces différents éléments font l'objet d'un contrôle systématique lors de l'examen des demandes d'importation, puis de conservation.

Matériellement, le respect de ces conditions s'établit par la production des documents permettant d'établir l'origine des CSEH, i.e. les embryons dont ils sont dérivés et le cadre dans lequel ils ont été obtenus.

L'attention des laboratoires est attirée sur la nécessité de vérifier, lorsque les CSEH leur sont remises, qu'ils disposent effectivement de ces pièces et notamment des éléments permettant d'établir que les embryons dont les CSEH ont été dérivées ont été obtenus dans le cadre d'une assistante médicale à la procréation et avec le consentement du couple dès lors qu'ils ne faisaient plus l'objet d'un projet parental.

Lorsqu'à la remise des CSEH, le laboratoire ne dispose pas d'éléments permettant de documenter avec certitude le respect de ces conditions, il convient qu'il refuse de conserver les CSEH et qu'il alerte l'établissement titulaire de l'autorisation de conservation, afin que celui-ci se mette immédiatement en rapport avec l'organisme qui détenait préalablement les CSEH.

Ce contrôle est indépendant des vérifications effectuées par l'ABM lors de l'instruction de la demande d'autorisation, de conservation et, le cas échéant, d'importation. Il relève de la responsabilité pleine et entière des établissements et des équipes.

Afin de faciliter l'identification des lignées, des listes ou registres de CSEH ont été répertoriées par les autorités de régulation de différentes nations, et notamment par le NIH aux Etats-Unis. Si ce dispositif est de nature à faciliter l'exercice, par les établissements et les laboratoires, de leur responsabilité de contrôle, il n'a en aucun cas pour effet de les libérer de leur obligation de vérifier que les CSEH qui leur sont remises ont été obtenues dans des conditions conformes au droit.

Des décisions récentes des juridictions administratives, et notamment du tribunal administratif de Paris en date du 11 juin 2015 (jugement

n°1218483/6-3) ont rappelé la nécessité de procéder à ce contrôle. Si ces décisions font actuellement l'objet d'un appel, cette circonstance est sans incidence sur l'obligation de documenter avec précision les conditions d'obtention et de mise à disposition des CSEH, et tout particulièrement des CSEH importées, y compris lorsqu'elles sont inscrites sur un registre national tenu par une autorité de régulation.

Enfin, il convient de rappeler que les trois principes énoncés plus haut, auxquels est subordonnée la conservation d'embryons et de CSEH dans les conditions fixées à l'article R.2151-18 précité, s'apprécient dans des conditions rigoureusement déterminées par l'article R. 2151-4 du code de la santé publique, qui vient préciser les conditions d'information et de recueil du consentement libre et éclairé du couple.

Aux termes de cet article, « une information sur les différentes catégories de recherches susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre de l'article L. 2151-5 est délivrée. Il est précisé au couple ou au membre survivant du couple que les embryons ayant fait l'objet d'une recherche ne peuvent être transférés à des fins de gestation et qu'ils sont détruits au cours de la recherche.»

L'article L.2151-5 Il précise que le consentement doit être confirmé à l'issue d'un délai de réflexion de trois mois, sauf exceptions³, et qu'il est révoquant sans motif tant que les recherches n'ont pas débuté.

L'attention des unités est attirée sur le fait que le responsable de la recherche doit pouvoir justifier à tout moment du recueil des consentements.

*

Il convient de respecter scrupuleusement l'ensemble de ces obligations. Pour y parvenir, l'ensemble des unités concernées peut, à tout moment, solliciter la cellule de réglementation bioéthique de l'INSB ainsi que la direction des affaires juridiques (DAJ) avant de constituer leur dossier de demande d'autorisation en lien avec l'établissement.

Une analyse complémentaire doit, au cas par cas, être menée pour les travaux financés par le biais de contrats de recherche. Ceux-ci peuvent en effet prévoir que des déclarations ou autorisations particulières, délivrées par le financeur ou par une institution désignée par lui, sont nécessaires en sus du respect du cadre légal présenté ci-dessus. Dans cette dernière hypothèse, les unités de recherche sont invitées à se rapprocher systématiquement des services compétents.

La présente circulaire sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

³ Cas du diagnostic préimplantatoire et des embryons non susceptibles d'être transférés ou conservés dans le cadre d'une fécondation in vitro

Fait à Paris, le 17 novembre 2015

Alain FUCHS

Paris, le 5 novembre 2015



Direction générale déléguée aux
ressources

Direction des ressources humaines

Campus Gérard MEGIE
3, Rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/>

A l'attention de

**Mesdames et Messieurs les délégués régionaux
Mesdames et Messieurs les directeurs d'institut**

CIRCULAIRE RELATIVE A LA MUTUALISATION DES FONCTIONS D'INGENIEURS ET DE TECHNICIENS AU CNRS

Résumé : La circulaire définit les modalités selon lesquelles les mutualisations de fonctions IT sont envisageables, les garanties apportées à la gestion des agents et le traitement en emplois de ces mutualisations.

Nombre d'annexes : 1

Auteur : Direction des ressources humaines du CNRS

Destinataire(s) : (pour action) : délégués régionaux, directeurs d'instituts, directeurs d'unités ; (pour information) : Présidents des CAP d'IT, Présidents des jurys IT.

Signataire : Pierre COURAL, DRH

Catégorie :

- Mesures d'organisation des services - Directives adressées aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Type :

- Instruction aux services déconcentrés : oui

Date de mise en application : 5/11/2015

Mots clefs : Recrutement, Organisation des services, Mutualisation, Gestion des emplois

N° CIR152394DRH du 05 novembre 2015

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les instituts sont engagés sur la voie de la mutualisation de fonctions soutien comme de fonctions support via la constitution d'unités mixtes de service (UMS), d'unités de service et de recherche (USR), mais aussi de fédérations de recherche (FR), ou encore de plateaux techniques ou de services communs au sein même des unités. Les ressources communes sont également engagées dans cette voie pour leurs entités propres au siège ou encore en délégations régionales. Certaines initiatives se sont également développées entre délégation et institut dans certaines situations particulières.

La nécessité d'optimiser la gestion des ressources budgétaires a amené les instituts et les ressources communes à explorer des solutions adaptées tant pour répondre aux besoins exprimés par les unités que pour valoriser au mieux les compétences disponibles au sein de l'établissement. La voie de la mutualisation de fonctions IT est apparue comme une des solutions les plus en adéquation avec certains besoins qui, pris séparément, ne permettent pas de constituer un temps plein.

En effet, la mutualisation de fonctions peut présenter l'avantage, lorsque le besoin le justifie, d'optimiser la ressource disponible sur un site, de maintenir la qualité de soutien technique ou de support à la recherche, de développer les compétences des agents. Cette mutualisation individuelle complète d'autres types de mutualisations plus collectives et organiques.

Afin de donner un cadre clair et protecteur aux initiatives qui naissent sur le terrain, la présente circulaire a pour objet de préciser les conditions d'emploi des agents concernés par des mutualisations de fonctions, avec leur traduction en ETPT.

I. PRINCIPE ET PERIMETRE

Si la mutualisation de fonctions IT permet d'optimiser la ressource disponible en faveur de la qualité de service aux unités, elle doit respecter deux principes : la prise en compte de l'intérêt et de l'épanouissement professionnel des agents et un traitement équitable en termes d'ETPT. L'entretien à 6 mois après la prise de fonction prévu pour les fonctionnaires stagiaires sera l'occasion de faire le point avec l'agent et son responsable mentionné au point 3 du II ci-après sur ses conditions de travail et les difficultés éventuelles rencontrées. Pour les agents affectés sur des fonctions mutualisées suite à une mobilité interne, un entretien spécifique à 6 mois sera mis en place.

La mutualisation des fonctions d'ingénieurs ou de technicien peut avoir lieu entre unités relevant d'un même institut, entre unités d'instituts différents ou entre instituts et délégations régionales, sans que le nombre de structures soit supérieur à deux ou trois, sauf exception.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer sans distinction de BAP ou de statut de l'agent (fonctionnaires et contractuels). En revanche et sauf exception, le poste ne devra concerner qu'une seule BAP.

II. GARANTIES POUR LES AGENTS

Toute mutualisation doit reposer sur un projet réfléchi et concerté entre les acteurs concernés. Elle a vocation à se déployer à l'échelle d'un même campus ou dans une zone géographique bien circonscrite ; cela devra être retracé dans RESEDA.

La mutualisation est formalisée dans une fiche de poste unique qui présente le contexte de la création de la fonction mutualisée, le détail des fonctions pour chaque entité concernée, l'organisation de l'activité mutualisée avec les quotités de temps respectives, la désignation du responsable hiérarchique, l'organisation de la semaine, ... Ce document est signé par l'ensemble des parties.

Un modèle de fiche de poste unique est joint en annexe 1.

L'exercice par un agent de fonctions mutualisées doit respecter les principes suivants :

1. l'agent est rattaché administrativement à une seule entité représentant, au moins, la moitié de la quotité de son temps de travail ;

2. l'accord de l'agent est obligatoirement requis ; il est manifeste en cas de candidature à un concours ou à un poste ouvert à la mobilité interne et prend la forme de la signature du document mentionné plus haut ;

3. l'ensemble des actions de gestion (dossier annuel, proposition d'avancement au choix, demandes de formation, régimes indemnitaires, ...) sont prises par l'entité principale de rattachement après consultation des autres entités, de telle sorte que l'agent ait un responsable bien identifié. Les responsables hiérarchiques seront informés de l'obligation de prendre en compte à leur juste valeur les contributions de l'agent dans les différentes fonctions qu'ils exercent. Les membres des jurys, des CAP, des commissions d'interclassement, ... seront également sensibilisés à la situation des agents dans cette situation.

III. TRADUCTION EN GESTION

Dans la gestion en ETPT, l'agent occupant une fonction mutualisée est imputé auprès de l'entité principale de rattachement. Cette entité est rattachée à un seul institut. Trois cas peuvent être distingués.

A. MUTUALISATION ENTRE ENTITES DU MEME INSTITUT¹

Cette situation est neutre pour le plafond d'emplois de l'institut.

B. MUTUALISATION ENTRE ENTITES RELEVANT DE PLUSIEURS INSTITUTS

Pour ces postes mutualisés, la ressource en ETPT est constituée :

- à titre principal, de contributions fractionnées des instituts. La contribution se fera à proportion des quotités de temps de travail de l'agent sur les entités entre lesquelles son poste est mutualisé.

Exemple : pour la constitution d'un poste ouvert en NOEMI, un institut A (institut de rattachement de l'entité principale) fournit 0,6 ETPT et un institut B (avec lequel il a trouvé un accord) fournit 0,4 ETPT. Le poste est imputé dans SIRHUS à l'institut A, qui assure sa gestion RH en concertation avec l'institut B.

¹ Les ressources communes sont considérées comme l'institut « Ressources communes »

La consommation des plafonds d'emplois suivis dans les convertisseurs n'intègre, pour chaque institut, que la fraction correspondant à sa contribution (0,6 ETPT pour l'institut A et 0,4 ETPT pour l'institut B).

- si nécessaire et à titre complémentaire pour aboutir à 1 ETPT, il sera possible, après avis de la délégation régionale et demande motivée auprès de la DRH (SECG), de bénéficier d'un abondement, dans les limites fixées par le collège de direction.

C. MUTUALISATION IMPLIQUANT DES INSTITUTS ET DES DELEGATIONS REGIONALES

De manière générale, les modalités du B s'appliquent.

Par ailleurs, il est possible de positionner auprès d'une délégation régionale un poste mutualisé inter-instituts. La DR gère alors par délégation la dimension statutaire de l'agent en lien avec les entités concernées. Les consommations d'emploi de la DR et des instituts mutualisateurs seront corrigées pour neutraliser pour la DR la gestion déléguée de cette fonction mutualisée.

IV. PROCEDURE

A. EXPRESSION DE BESOIN DE FONCTIONS MUTUALISEES VIA DIALOG

Dès la campagne de demandes de ressources 2016, il était possible pour les directeurs d'unité d'exprimer des besoins de fonction IT mutualisées. Une case « fonction mutualisable » est prévue à cet effet sur l'écran de demande d'IT. Les directeurs d'unité doivent indiquer dans la partie « commentaires » l'unité avec laquelle la mutualisation est envisagée, le contexte de la création de la fonction mutualisée, les grandes lignes d'organisation de cette mutualisation entre les unités et notamment les quotités de temps de travail.

L'avis de la délégation régionale est systématiquement requis pour toute demande de fonction mutualisée. Il se fait sur la base de la fiche de poste unique mentionnée au premier paragraphe du II.

Les demandes hors DIALOG, intervenant en cours d'année, sont transmises à la DRH par la délégation régionale, accompagnées de la fiche de poste précitée revêtue de l'accord des entités concernées et de l'avis de la DR.

B. ARBITRAGE DES DEMANDES

Tous les ans, des cibles indicatives de mutualisation sont arrêtées en collège de direction.

Une rencontre inter-instituts se tiendra, avant l'ouverture de la campagne de mobilité interne de l'hiver 2015-2016. Cette réunion aura pour objet d'aider à l'arbitrage des postes ouverts, y compris sur des fonctions mutualisées, en examinant les besoins exprimés par les unités en fonction notamment des priorités scientifiques des instituts.

A partir de 2016 et à chaque début d'année, des rencontres se tiendront entre les instituts (DAA) et les délégations régionales (SRH) en vue de réaliser une « revue des ressources » des unités et afin de permettre aux instituts de préparer les demandes DIALOG pour l'année suivante. Les délégations régionales apporteront tous les éléments susceptibles d'éclairer les instituts, par un regard territorialisé et disciplinairement neutre, sur la pertinence et la faisabilité des mutualisations envisageables.

A l'instar de la procédure pour les FSEP et avant chaque campagne (concours externes, mobilité interne), la synthèse des demandes sera soumise au DGDS et au DGDR par la DRH, pour vérification du respect des grands équilibres.

*

Les délégués régionaux voudront bien informer les directeurs de structures relevant de leur circonscription de la mise en place de ce dispositif. Les services de la DRH se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le directeur des ressources humaines

Pierre COURAL

Annexe : Modèle de fiche de poste unique

Intitulé du poste et niveau de recrutement	Avis DR
Entité 1 et accord	Entité 2 et accord
Justification du projet	
Description des fonctions entité 1	Description des fonctions entité 2
Conditions d'emploi et de gestion de l'agent Horaires : Lieu(x) de travail : Si plusieurs lieux de travail : trajet, distance, durée, Responsables hiérarchiques : Conseiller RH référent : Correspondant formation : En cas de missions : responsable, prise en charge Présence dans les lieux de travail Le cas échéant, contraintes particulières en matière d'horaires de travail et de congés	
Signature de l'agent	

Décision déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ ou à compensation des sujétions et astreintes



LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu l'arrêté du 31 août 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au centre d'études de l'emploi ;

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financières et/ ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes doivent être effectuées dans le cadre suivant :

- équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu ;
- administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service ;
- gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens ;
- montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites ;
- missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service

à la mer ;

- missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques ;
- interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules ;
- situations administratives exceptionnelles.

Article 2

Les activités déterminées à l'article 1^{er} peuvent ouvrir droit à indemnisation financière et/ ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes sous réserve expresse qu'elles soient explicitement définies par décision de l'institut concerné.

Article 3

La liste des activités visée à l'article 1^{er} sera actualisée en tant que de besoin.

Article 4

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} décembre 2015, la décision n° DEC030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué aux
ressources

Christophe COUDROY

DEC152328INS2I

Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane VIALETTE, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1er novembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des aspects fondamentaux et application à la biologie », ainsi que de la supervision et du conseil pour les questions relevant de la thématique « bio-informatique ».

Pour l'exercice de cette mission, Stéphane VIALETTE, demeure affecté au Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) – UMR8049 – Marne-la-Vallée.

Article 2

Du 1er novembre 2015 au 31 décembre 2016, M. Stéphane VIALETTE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane VIALETTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des aspects fondamentaux et application à la biologie », ainsi que de la supervision et du conseil pour les questions relevant de la thématique « bio-informatique ».

Pour l'exercice de cette mission, Stéphane VIALETTE, demeure affecté au Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) – UMR8049 – Marne-la-Vallée.

Article 2

Du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2016, M. Stéphane VIALETTE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10.11.2015


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152381DR01

Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard LEFEVRE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140531DR02 du 6 février 2014 portant nomination de M. Gérard LEFEVRE aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :


Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Gérard LEFEVRE, dans l'unité du CNRS UMR7592 à compter du 31 juillet 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 4 novembre 2015


Le directeur de l'unité
Giuseppe BALDACCÌ

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot


RESIDENCE
PARIS DIDEROT
UNIVERSITÉ
PARIS 7

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC152343INSHS

Décision portant nomination de M. Gilles Demonet, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) et nommant Mme Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gilles Demonet, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 août 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 novembre 2015

Pour le président et par
déléga
tion,
Le directeur général délégué
à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152464INS2I

Décision portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu CORD, professeur à l'Université Pierre et Marie-CURIE, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique «Image».

Pour l'exercice de cette mission, M. Matthieu CORD, demeure affecté au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) – UMR7606 – Paris cx 05.

Article 2

Du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016, M. Matthieu CORD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152464INS2I

Décision portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu CORD, professeur à l'Université Pierre et Marie-CURIE, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Image ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Matthieu CORD, demeure affecté au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) – UMR7606 – Paris cx 05.

Article 2

Du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016, M. Matthieu CORD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 NOV. 2015


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC151648DR02

Décision portant nomination de M. Armel Descamps-Mandine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux et nommant M. Ricardo Lobo en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24/06/2015 ;

Considérant que M. Armel Descamps-Mandine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 01/06/2015 au 03/06/2015 et du 29/06/2015 au 01/07/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Armel Descamps-Mandine, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux à compter du 02/07/2015.

M. Armel Descamps-Mandine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Armel Descamps-Mandine est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/07/2015

Le directeur de l'unité
Ricardo Lobo

R. LOBO
LPEM - UMR 8213
CNRS - UPMC - ESPCI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Pour le Président
Et par la Délégation
Le Directeur Général des Services
Hervé COMBAZ

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B

Christine d'ARGOUGES

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Jean-François Joanny

DEC152136DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Pellegrini, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140370DR02 du 27/01/2014 portant nomination de M. Olivier Pellegrini aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Olivier Pellegrini dans l'unité du CNRS n°3630, à compter du 01/12/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/09/2015

Le directeur de l'unité
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC143291DR04

Décision portant nomination de Mme Gaëlle ALLARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Jean-François ROCH directeur de l'unité de recherche n° UMR9188, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Gaëlle ALLARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Gaëlle ALLARD, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9188, à compter du 01/01/2015.

Mme Gaëlle ALLARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Gaëlle ALLARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015
Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

Pour l'ENS Cachan,
Le Président
Pierre-Paul ZALIO

DEC152365DR04

Décision portant nomination de Mme Nathalie REZE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Martin CRESPI directeur de l'unité de recherche n° UMR9213, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Nathalie REZE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Nathalie REZE, TCN, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213, à compter du 01/11/2015.

Mme Nathalie REZE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Nathalie REZE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} novembre 2015
Le directeur de l'unité
Martin CRESPI

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

DEC143247DR04

Décision portant nomination de M. Christophe SIOUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Jean-François ROCH directeur de l'unité de recherche n° UMR9188, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Christophe SIOUR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Christophe SIOUR, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9188, à compter du 01/01/2015.

M. Christophe SIOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe SIOUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015
Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

Pour l'ENS Cachan,
Le Président
Pierre-Paul ZALIO

DEC152441DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice VENDE assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143064DR04 du 1^{er} janvier 2015 portant nomination de M. Patrice VENDE aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Patrice VENDE, dans l'unité du CNRS n° UMR9198, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2015

Le directeur de l'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,

Pour l'Université Paris-Sud,

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Le président
Jacques BITTOUN

DEC151964DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés (CIL)

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC110992DAJ du 16 décembre 2011 portant nomination de M. Raymond Duval aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} décembre 2015, il est mis fin aux fonctions de M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés du CNRS, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

2015

Fait à Paris, le 30 octobre

Alain Fuchs

DEC151982DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chrystel Beaufils, assistante de prévention au sein de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133288DR06 du 24/10/2013 portant nomination de Mme Chrystel Beaufils aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Chrystel Beaufils, au sein du LCPM – UMR7375 à compter du 01/09/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 14/09/2015

Le directeur de l'unité
Alain Durand

Visa du délégué régional du CNRS

Lorraine

Visa

Philippe Piéri

Pierre Mutzenhardt

DEC151772DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc SORO, assistant de prévention au sein de l'UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141964DR06 du 13/06/2014 portant nomination de M. Marc SORO aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Marc SORO, au sein du CRAN – UMR 7039 à compter du 01/09/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 27 juillet 2015

Le directeur de l'unité
Didier Wolf

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Pierre Mutzenhardt

Visa

DEC151755DR06

Décision portant nomination de Mme Séverine MASSENET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS portant création au 1^{er} janvier 2013 de l'UMR 7365 – IMOPA et nommant Monsieur Jean-Yves Jouzeau en tant que directeur de l'unité ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées, délivrée à Mme Séverine MASSENET le 19/06/2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du Conseil de Laboratoire du 10 avril 2015.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Séverine MASSENET, CR1 est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/06/2015.

Article 2 : Missions¹

Mme Séverine MASSENET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Séverine MASSENET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-Lès-Nancy, le 24 juillet 2015

Le directeur d'unité
Jean-Yves Jouzeau

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de L'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC151322DR07

Décision portant nomination de M. Vincent GAERTNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5600¹ intitulée Environnement, Ville, Société

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision **DEC142135DGDS** du **18/12/2014** nommant M. **Jean-Yves TOUSSAINT** directeur de l'unité **UMR5600** intitulée **Environnement, Ville, Société**;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « **détention ou gestion des sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** » délivrée à M. **Vincent GAERTNER** le **02/04/2015** par le **CNRS formation entreprises**;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. **Vincent GAERTNER**, **assistant ingénieur**, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **20 mars 2015**.

Article 2 : Missions²

M. **Vincent GAERTNER** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M **Vincent GAERTNER** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **10/06/2015**

Le directeur d'unité
Jean-Yves TOUSSAINT

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Visa du délégué régional du CNRS

Visas des chefs d'établissements
partenaires

DEC152158IN

SHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice BALANCHE et nomination de M. Salah TRABELSI aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Marie-Odile ROUSSET directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5291 intitulée *Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO)*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122887DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°5291 intitulée *Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient* et nommant M. Fabrice Balanche directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du 7 septembre 2015 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Salah TRABELSI, maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

Mme Marie-Odile ROUSSET, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim pour la même période ;

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,
Le directeur général délégué
à la science

Philippe BAPTISTE

DEC151523DR08

Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » – CEBC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 23/10/2014 ;

Considérant que Mme Charline PARENTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Charline PARENTEAU, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7372 - CEBC à compter du 1^{er} novembre 2014.

Mme Charline PARENTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Charline PARENTEAU est placée directement sous l'autorité du Directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chizé le 02 septembre 2015

Le Directeur d'unité
Xavier BONNET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Gérard BLANCHARD

Date

Visa du Délégué Régional CNRS
M. Eric BUFFENOIR

Date

DEC152203dr08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Audrey ALLAVENA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » – IC2MP

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130169DR08 du 19 novembre 2012 portant nomination de Mme Audrey ALLAVENA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Audrey ALLAVENA, dans l'unité du CNRS n°UMR7285 – IC2MP, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 08 octobre 2015

La directrice de l'unité
Sabine PETIT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

Yves JEAN

Visa du chef d'établissement

DEC151548DR10

Décision portant nomination de Monsieur Grzegorz Skupinski aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement et nommant Monsieur Dominique Badariotti en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Grzegorz Skupinski a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 19 au 21 mai 2015 et du 16 au 18 juin 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Grzegorz Skupinski, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 Laboratoire Image, Ville, Environnement, à compter du 19 juin 2015.

Monsieur Grzegorz Skupinski exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Grzegorz Skupinski est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 6 juillet 2015

Le directeur d'unité
Dominique Badariotti

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz

DEC151550DR10

Décision portant nomination de Madame Marie-Christine Loegler aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

Considérant que Madame Marie-Christine Loegler a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 19 au 21 mai 2015 et du 16 au 18 juin 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Marie-Christine Loegler, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 19 juin 2015.

Madame Marie-Christine Loegler exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Marie-Christine Loegler est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 6 juillet 2015

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie-Ange Luc

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz

DEC152045DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric BILLIET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR 8191 intitulée SPINTEC

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC112504DR11 du 18 août 2011 portant nomination de Eric BILLIET aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Eric BILLIET dans l'unité du CNRS UMR 8191 intitulée SPINTEC, à compter du 1^{er} septembre 2015

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 30/09/2015

Jean-Pierre NOZIERES
Directeur de SPINTEC
UMR8191 CEA / CNRS / UJF

Le directeur de l'unité Par délégué
Jean-Pierre NOZIERES **Lucian PREJBEANU**

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire


Yves SAMSON
Chef de l'institut Nanosciences
et Cryogénie

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC152249DR12

Décision portant nomination de Mme Blandine COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC143193INP portant renouvellement de l'unité mixte n° 7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) et nommant M. Frédéric FAGES en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7325 en date du 05/06/2015 ;

Considérant que Mme Blandine COURTOIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en 2005 à Orléans par le CNRS, Délégation Centre Poitou Charentes

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Blandine COURTOIS, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), à compter du 1^{er} octobre 2015.

Mme Blandine COURTOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Blandine COURTOIS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16/10/2015

Le directeur de l'unité
Frédéric FAGES

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Yvon BERLAND

Visa c

DEC152167IN

SHS

Décision portant cessation de fonctions de M. François SICOT et nomination de Mme Béatrice MILARD aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée *Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée *Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires* ;

Vu la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'unité mixte de recherche n° 5193 et nommant M. Denis ECKERT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François SICOT, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Béatrice MILARD, professeure des universités à l'Université Toulouse Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Pour le président et par
déléga
tion,
Le directeur général délégué
à la science

Philippe BAPTISTE

DEC152202INSHS

Décision portant nomination de M. Pierre-Yves SAILLANT en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Yves SAILLANT, ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission est de piloter la réalisation du 3^{ème} Salon de la valorisation en sciences humaines et sociales intitulé « Innovatives SHS » et d'assurer la présence de l'InSHS au prochain Congrès de l'Association Francophone pour le Savoir (ACFAS) du 08 au 16 mai 2016 à Montréal (Canada).

Article 2

M. Pierre-Yves SAILLANT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

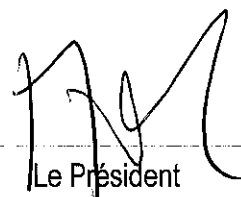
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris 15 – Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 OCT. 2015**


Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152252DR15

Décision portant nomination de M. Christophe Delalande aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche n°5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN)

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5296, intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN), dont le directeur est Bernard Mazoyer ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Delalande, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN) à compter du 6 octobre 2015.

Article 2

La décision n° DEC140877DR15 du 4 mars 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Leroux aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Bernard Mazoyer

DEC152506DAJ

Décision portant nomination de M. Denis Veynante aux fonctions de président du Comité directeur de la mission calcul données

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC120866DAJ du 3 avril 2012 portant création du comité d'orientation pour le calcul intensif (COCIN) ;

Vu la décision n° DEC151191DAJ du 28 mai 2015 portant nomination de M. Denis Veynante aux fonctions de chargé de mission auprès du Directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC152505DAJ portant création du Comité directeur de la mission calcul données ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - M. Denis Veynante, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de président du Comité directeur de la mission calcul données.

Art. 2. - La décision n° DEC151191DAJ du 28 mai 2015 susvisée est abrogée.

Art. 3.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1^{er} novembre
2015

Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Dominique Marie aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin et nommant M. François Lallier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7144 en date du 01 juillet 2015 ;

Considérant que M. Dominique Marie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention en janvier 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Dominique Marie, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, à compter du 01 juillet 2015.

M. Dominique Marie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique Marie est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 31 juillet 2015
l'unité

Le directeur de

François LALLIER

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Jean CHAMBAZ

DEC152408DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guy Ouvrard, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Ouvrard, délégation de signature est donnée à M. Florent Boucher, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Agnès Granier, directrice de recherche de 1^{ère} classe et de Mme Andrée Hulbert, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 novembre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC151802DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins

LE DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte n°8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins et nommant Mme Catherine Boyen en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8227 en date du 19 mai 2015 ;

Considérant que Mme Laurence Dartevelle a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Bourgogne du 26 au 28 novembre 2007 et du 16 au 18 juin 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins, à compter du 01 janvier 2014.

Mme Laurence Dartevelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention,

Mme Laurence Dartevelle est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 17 août 2015
l'unité

La directrice de

Catherine BOYEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie

Jean CHAMBAZ

Décision portant nomination de M. Erwan Le Menn aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes et nommant M. Eric Humler en qualité de directeur ;

Vu la décision DEC130302INSU du 14 février 2013 portant nomination par intérim de M. Olivier Grasset aux fonctions de directeur, et de M. Frans Jorissen et M. Antoine Mocquet aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6112¹ en date du 30 mars 2015 ;

Considérant que M. Erwan Le Menn a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Nantes du 21 mars au 19 avril 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Erwan Le Menn est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, à compter du 30 mars 2015.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

M. Erwan Le Menn exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Erwan Le Menn est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 15 juillet 2015
l'unité

Le directeur de

Olivier GRASSET

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

DEC152410INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Annie Collovald, directrice, nomination de Mme Marie Cartier, directrice par intérim et M. Baptiste Viaud, directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution n°3706 intitulée Centre Nantais de Sociologie (CENS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC142121DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de la formation de recherche en évolution n°3706 intitulée Centre Nantais de Sociologie (CENS) et nommant Mme Annie Collovald, directrice de cette structure;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Annie Collovald, directrice de la formation de recherche en évolution susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} décembre 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Marie Cartier, maître de conférences à l'Université de Nantes, est nommée directrice par intérim et M. Baptiste Viaud, maître de conférences à l'Université de Nantes, directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée jusqu'au 31 juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

Pour le président et par
déléga



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

tion,
Le directeur général délégué
à la science
Philippe Baptiste

DEC151803DR17

Décision portant nomination de M. Ludovic Delage aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins

LE DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte n°8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins et nommant Mme Catherine Boyen en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8227¹ en date du 19 mai 2005 ;;

Considérant que M. Ludovic Delage a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 17 au 19 novembre 2004 et du 19 au 21 janvier 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Ludovic Delage, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins, à compter du 01 janvier 2014.

M. Ludovic Delage exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Ludovic Delage est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 09 juillet 2015
de l'unité

La directrice

Catherine BOYEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie

Jean CHAMBAZ

DEC152479DR20

Décision portant nomination de Mme Andréa CATTANI aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140821DAJ du 28/02/2014 donnant délégation de signature à Mme Béatrice SAINT-CRICQ, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Andréa CATTANI, ingénieur d'études, est nommée, à compter du 01/12/2015, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur en remplacement de M. Stéphane BERNIER, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 25/11/2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC151966DAJ

Décision portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS

LE PRESIDENT

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC152290DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président, est nommé correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre

2015

Alain Fuchs

DEC152449DRH

Décision portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme PARET, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme PARET demeure affecté à la Délégation régionale Ile de France Ouest et Nord.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016, M. Jérôme PARET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Ile de France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

Le président
Alain Fuchs

DEC152303DAJ

Décision portant nomination de M. Giancarlo Faini aux fonctions de responsable de grand projet auprès du Président du CNRS pour l'Institut de physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur la proposition du directeur de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} septembre 2015, M. Giancarlo Faini, directeur de recherche, est nommé responsable de grand projet auprès du Président du CNRS pour l'Institut de physique.

Sa mission a pour objet le suivi du projet C2N jusqu'à sa finalisation à la fin du 1^{er} semestre 2016.

Pour l'exercice de cette mission, M. Giancarlo Faini demeure affecté à :

UPR20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN)
Route de Nozay
91460 MARCOUSSIS

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC152289DAJ

Décision portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de chargé de mission pour le spatial auprès du Directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS);

Sur proposition du Directeur général délégué à la science ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – M. Gabriel Chardin, Directeur de recherche, est nommé chargé de mission pour le spatial auprès du Directeur général délégué à la science, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2015

Alain Fuchs

DEC152014DAJ

Décision portant renouvellement de M. Laurent Kodjabachian aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC112450DAJ du 9 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent Kodjabachian aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la proposition de la directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Laurent Kodjabachian est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques, à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2015.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 octobre 2015

Alain Fuchs

DEC152341INEE

Décision portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC141318INEE du 21 juillet 2014 portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC141318INEE du 21 juillet 2014 est modifiée comme suit

Article 2

M. Vincent Bretagnolle, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi et l'animation du réseau des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Bretagnolle demeure affecté à l'UMR7372 Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) - 79360 Villiers en Bois.

Article 3

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 M. Vincent Bretagnolle, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152228INEE

Décision portant nomination de M. Joël Cuguen aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Joël Cuguen, Professeur des universités de classe exceptionnelle est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de participer à la gestion des unités du portefeuille 7A relevant de la section 29. Il sera également en charge de l'animation et du suivi des activités scientifiques des unités concernées notamment dans le domaine de la génétique évolutive et de la génomique environnementale. Il participera aussi aux actions de l'Institut dans le domaine de la Biodiversité

Pour l'exercice de cette mission, M. Joël Cuguen demeure affecté à l'UMR8198 Evolution, Ecologie et Paléontologie (Evo-Eco-Paleo) – Université Sciences et Technologies de Lille – Bâtiment SN2 – 59655 Villeneuve d'Asq cedex

Article 2

Du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2016 M. Joël Cuguen, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 18, Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152184DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Françoise Le Mort et nomination de M. Augustin Holl aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100194DAJ du 21 juillet 2010 portant nomination de Mme Françoise Le Mort aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSHS ;

Sur proposition du directeur de l'INSHS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2015, il est mis fin aux fonctions de Mme Françoise Le Mort, directrice adjointe scientifique de l'INSHS, en charge des Très Grands Equipements (TGE) et des plates-formes numériques.

Art. 2. – M. Augustin Holl, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge du suivi des sections 31 et 32 et des unités qui y sont rattachées, et des plates-formes numériques mises à la disposition des communautés en archéologie, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC152297DAJ

Décision portant renouvellement de M. Daniel-Camille Bensahel aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC140446DAJ 19 février 2014 portant nomination de M. Daniel-Camille Bensahel aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'INSIS ;

Sur proposition du directeur de l'INSIS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Daniel-Camille Bensahel est renouvelé aux fonctions de conseiller scientifique en charge des nanotechnologies auprès du directeur de l'INSIS, à compter du 1^{er} février 2015, pour une durée de deux ans.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC152302DAJ

Décision portant nomination de M. Frédéric Petroff aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur la proposition du directeur de l'Institut de physique ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Frédéric Petroff, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de physique en charge de la thématique « Nanosciences et Nanotechnologies », à compter du 1^{er} octobre 2015.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152185DAJ

Décision portant nomination de M. Luis Farinas Del Cerro aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 17 octobre 2014 conférant le titre de directeur de recherche émérite à M. Luis Farinas Del Cerro ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC142172DAJ du 22 septembre 2014 portant nomination de M. Luis Farinas Del Cerro aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INS2I ;

Sur proposition du directeur de l'INS2I ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 25 octobre 2015, il est mis fin aux fonctions de M. Luis Farinas Del Cerro, directeur adjoint scientifique de l'INS2I, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – M. Luis Farinas Del Cerro, directeur de recherche émérite, est nommé aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'INS2I, à compter du 25 octobre 2015.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC152342INEE

Décision portant nomination de M. Marc Troussellier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC141423INEE du 11 décembre 2014 portant nomination de M. Marc Troussellier aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC141423INEE du 11 décembre 2014 est modifiée comme suit

Article 2

M. Marc Troussellier, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi de la prospective sur l'océan indien pour l'Institut Ecologie et environnement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Troussellier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) - Université Montpellier 2 Sciences et Techniques - Bât. 24, CC 093-Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier cedex 5

Article 3

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 M. Marc Troussellier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13, Languedoc-Roussillon.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152340INEE

Décision portant nomination de M. Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC142483INEE du 13 novembre 2014 portant nomination de M. Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC142483INEE du 13 novembre 2014 est modifiée comme suit

Article 2

M. Thierry Bouvier, Directeur de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Il sera en charge des actions menées à l'international par l'Institut écologie et environnement. Il aura également pour mission le soutien à la déléguée scientifique en charge des infrastructures de recherche de l'INEE, ainsi que l'animation et la valorisation des réseaux RENSEE et ANAEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Bouvier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) – Université Sciences et Techniques du Languedoc Montpellier 2 - Bat. 24, CC 093 -Place Eugène Bataillon- 34095 Montpellier cedex 5.

Article 3

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 M. Thierry Bouvier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

CORPS AU CHOIX

Ingénieurs de recherche 2ème classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
9733	AUMONT	Magali	512943	01/01/2015	IR2
16049	BARBIER	Carine	515626	01/01/2015	IR2
16185	BIRLAN	Mirel	512688	01/01/2015	IR2
37507	CARIN	Gilles	514447	01/01/2015	IR2
19603	CLAUS	Gilles	512803	01/01/2015	IR2
14478	FOURNIER	Catherine	512746	01/01/2015	IR2
28341	HAIDOUX	Abel	515491	01/01/2015	IR2
40163	MENARD	Nicolas	510338	01/01/2015	IR2
30863	PENOTE	Jeanne	514331	01/01/2015	IR2
37529	PODVIN	Thierry	514446	01/01/2015	IR2
70506	ROUDIL	Gilles	514330	01/01/2015	IR2
19597	RUDOLF	Nicolas	512804	01/01/2015	IR2
34200	TOUSSAINT-LEROY	Sophie	512687	01/01/2015	IR2
34909	ZADVAT	Zoubeir	514395	01/01/2015	IR2

Ingénieurs d'études 2ème classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
30794	BANCILHON	Olivier	514230	01/01/2015	IE2
41443	CAZARETH	Julie	512622	01/01/2015	IE2
30859	CHUPIN	Sandrine	514229	01/01/2015	IE2
38057	DE WITTE	Frederique	514445	01/01/2015	IE2
9355	DEMARQUE	Alexandre	512329	01/01/2015	IE2
31513	DERVILLERS	Marie-Helene	514227	01/01/2015	IE2
15365	DOLMAIRE	Carole	512748	01/01/2015	IE2
28308	EXCOFFON	Lucienne	515492	01/01/2015	IE2
10063	GAUTHIER	Caroline	512327	01/01/2015	IE2
23748	GEIN	Gabriele	512664	01/01/2015	IE2
40383	HERVE	Laurence	510140	01/01/2015	IE2
7787	JULES	Eric	512331	01/01/2015	IE2
15855	KIMMEL	Sabine	512691	01/01/2015	IE2
31329	MALAGA	Wladimir	514228	01/01/2015	IE2
13876	MANGIN	Denis	512749	01/01/2015	IE2
7760	MAZOYER	Bruno	512952	01/01/2015	IE2
9778	OLIVIERO	Sophie	512328	01/01/2015	IE2
7929	PLANAT	Christophe	512330	01/01/2015	IE2
16915	ROGOWSKY	Fabienne	513938	01/01/2015	IE2
37200	SAMBIN	Yolande	514263	01/01/2015	IE2
19381	SERET	Anne-Marie	512835	01/01/2015	IE2
19476	SIGWARD	Marie-Helene	513891	01/01/2015	IE2

Assistants Ingénieurs

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
9538	BENOIT	Alain	512941	01/01/2015	AI
40602	BOILET	Muriel	510799	01/01/2015	AI
23620	BRONNER	Sylviane	512689	01/01/2015	AI
17651	CHARIEAU	Jean-Luc	513847	01/01/2015	AI
15711	COUTURE	Claude	512611	01/01/2015	AI
19529	CRESPIN-HENRY	Marie-Christine	512832	01/01/2015	AI
14450	DANIN	Sylvie	512750	01/01/2015	AI
19271	DELHAYE	Corinne	512834	01/01/2015	AI
15639	ECKLY	Frederic	512682	01/01/2015	AI
30977	GALINA-RAOUL	Veronique	514225	01/01/2015	AI
70295	GATTET	Nadine	514232	01/01/2015	AI
32604	GENESTE	Muriel	514386	01/01/2015	AI
58633	GENESTE	Liliane	512610	01/01/2015	AI
30715	GRIS	Carine	514226	01/01/2015	AI
31325	GULLI	Marie Helene	514224	01/01/2015	AI
22265	KOCH	Léa	512690	01/01/2015	AI
31631	LARROCHE	Robert	514223	01/01/2015	AI
43868	MAPELLI	Veronique	512623	01/01/2015	AI
10738	MARCUOLA	Valentine	512939	01/01/2015	AI
96970	PABOEUF	Gilles	514181	01/01/2015	AI
13846	PARMENTIER	Christiane	512751	01/01/2015	AI
29395	PEROY	Jean-Yves	515484	01/01/2015	AI
27913	POULIN	Jean-Michel	515487	01/01/2015	AI
10056	PROVOT	Catherine	512940	01/01/2015	AI
28388	TAKESSIAN	Ghislaine	515485	01/01/2015	AI
5423	TANSKI	Pascal	512683	01/01/2015	AI
19477	TSIKIS	Guillaume	512833	01/01/2015	AI

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Techniciens de classe normale

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
10214	BOHNER	Olivier	514161	01/01/2015	TCN
7864	BOUDJENAH	Frederic	513034	01/01/2015	TCN
14532	CHEVRIER	Catherine	514195	01/01/2015	TCN
34955	DELAROCHE	Cecile	514376	01/01/2015	TCN
41415	GERVASONI	Laurence	512625	01/01/2015	TCN
20791	LE GOUGUEC	Bruno	513878	01/01/2015	TCN
30829	MICHALYK	Philippe	514160	01/01/2015	TCN
44830	MICHAUD	Annick	513032	01/01/2015	TCN
14970	MOREL	Thierry	514194	01/01/2015	TCN
9608	SAINSARD	Nelly	513033	01/01/2015	TCN

GRADE AU CHOIX

Ingénieurs de recherche 1ère classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
38221	ADDAD	Ahmed	513101	01/01/2015	IR1
37699	ALLET	Cyrille	513112	01/01/2015	IR1
14444	AUBRY	Laurent	512736	01/01/2015	IR1
16377	AVILA	Fernand	512730	01/01/2015	IR1
31171	AZEMA	Philippe	514338	01/01/2015	IR1
37316	BARATTE	Blandine	514256	01/01/2015	IR1
34293	BASTIEN-VENTURA	Catherine	514398	01/01/2015	IR1
7783	BEIGBEDER BEAU	Christophe	513006	01/01/2015	IR1
22579	BERGDOLL	Marc	512671	01/01/2015	IR1
11828	BLANCHARD	Guillaume	513926	01/01/2015	IR1
15422	BOITEL	Christophe	512733	01/01/2015	IR1
64150	BONDOUX	Dominique	514551	01/01/2015	IR1
28112	BOUBY	Laurent	515520	01/01/2015	IR1
42800	BOULET	Pascal	512651	01/01/2015	IR1
9933	BOURDIN	Vincent	512971	01/01/2015	IR1
30816	BOURDON	Aurelien	514340	01/01/2015	IR1
13889	BRUNET	Pierre	512673	01/01/2015	IR1
36498	BUHOUR	Jean-Michel	514257	01/01/2015	IR1
11988	CALVAT	Pascal	513925	01/01/2015	IR1
31280	CAMPS	Frédéric	514336	01/01/2015	IR1
16952	CHEYLUS	Anne	513930	01/01/2015	IR1
23558	CIOCCA	Dominique	512670	01/01/2015	IR1
5433	CLAUDE	Rodolphe	514407	01/01/2015	IR1
37504	COHONER	Veronique	514255	01/01/2015	IR1
3685	COURGEY	Bernadette	514962	01/01/2015	IR1
19525	COURSON	Olivier	512802	01/01/2015	IR1
31758	COUSTOU	Antony	514333	01/01/2015	IR1
17488	DAINEKA	Dmitri	512723	01/01/2015	IR1
10130	DASSAS	Karin	512969	01/01/2015	IR1
40093	DAUDIN	Francois	510340	01/01/2015	IR1
16419	DOURNAUX	Jean Laurent	512729	01/01/2015	IR1
7817	DZIRI-MARCE	Moufida	513004	01/01/2015	IR1
10132	FAURE	Sylvain	512968	01/01/2015	IR1
35149	FERRAS-FLEUTRY	Claire	514406	01/01/2015	IR1
10085	FOSSARD	Frederic	512660	01/01/2015	IR1
13901	GARTISER	Thierry	512672	01/01/2015	IR1
6503	GEORGET	Virginie	515523	01/01/2015	IR1
10312	GILARD	Francoise	512966	01/01/2015	IR1
14850	GLANC	Marie	512735	01/01/2015	IR1
4085	GUERIN	Sandrine	545462	01/09/2014	IR1
20200	GUERIN	Cyrille	513927	01/01/2015	IR1
20289	GUILLAUDIN	Olivier	514565	01/01/2015	IR1
72529	HAFIDI	Zouhir	512631	01/01/2015	IR1
31761	IMBERNON	Eric	514332	01/01/2015	IR1
57369	JALABERT	Laurent	514401	01/01/2015	IR1
14528	KETTANI	Fabienne	512676	01/01/2015	IR1
34236	KOHLER	Elisabeth	514399	01/01/2015	IR1
10068	LAIGLE	Stephane	512970	01/01/2015	IR1
7792	LHERMITTE GUILLEMET	Nicole	513005	01/01/2015	IR1
9591	LOUIS JOSEPH	Alain	512722	01/01/2015	IR1
91052	LOUREIRO DE SOUSA	Paulo	512668	01/01/2015	IR1
6483	LOUVAT	Pascale	514949	01/01/2015	IR1
15697	LUX-POGODALLA	Veronika	512674	01/01/2015	IR1
31391	MARTY	Christophe	514334	01/01/2015	IR1
41401	MAURINO	Lionel	512634	01/01/2015	IR1
30819	MICHRAPY	Abderrahim	514339	01/01/2015	IR1
53179	MIRAS	Yannick	513924	01/01/2015	IR1
55251	MOEBS	Guy	514254	01/01/2015	IR1
59592	MONARD	Hugues	512964	01/01/2015	IR1
62349	MONIER	Karine	513923	01/01/2015	IR1
26440	NICOUD	Sophie	515522	01/01/2015	IR1

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche 1ère classe (suite)

63698	PAGE	Adeline	512669	01/01/2015	IR1
40617	PERROT	Luc	512965	01/01/2015	IR1
16624	PIETRAS	Christophe	512727	01/01/2015	IR1
20498	PINAUD	David	512843	01/01/2015	IR1
41586	PORTAIL	Marc	512633	01/01/2015	IR1
14858	POTTIE	Paul Eric	512734	01/01/2015	IR1
17695	PUGNERE	Denis	513929	01/01/2015	IR1
7862	RAULY	Emmanuel	513003	01/01/2015	IR1
14798	ROBERT	Pascal	512675	01/01/2015	IR1
71453	SAND	Olivier	513100	01/01/2015	IR1
23384	SCHAUB	Emmanuel	514258	01/01/2015	IR1
5212	SCHRIVE	Christine	514341	01/01/2015	IR1
11681	SEMENIOUK	Igor	512658	01/01/2015	IR1
9572	SENZIER	Pascale	513002	01/01/2015	IR1
31333	SIGUIER	Valerie	514335	01/01/2015	IR1
17770	SOURIOT	Thierry	513928	01/01/2015	IR1
16731	TCHOBANOV	Atanas	512725	01/01/2015	IR1
41714	TREVISAN	Jenny	512632	01/01/2015	IR1
60730	VAN DIJK	Erwin	512963	01/01/2015	IR1
16287	VANOT	Adele	512731	01/01/2015	IR1
101568	VAUTIER	Franck	513922	01/01/2015	IR1
31271	VIALAN	Emmanuel	514337	01/01/2015	IR1
25873	VIGNAL	Laure	514546	01/01/2015	IR1
60331	WANG	Irene	514562	01/01/2015	IR1
10175	WAUTELET	Philippe	512967	01/01/2015	IR1

Ingénieurs d'études hors classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
41230	ANGLADE	Alain	512635	01/01/2015	IEHC
18478	BENOIST	Dominique	512842	01/01/2015	IEHC
12119	BENOIT	Jean-Luc	512702	01/01/2015	IEHC
29374	BOISSIER	Guilhem	515517	01/01/2015	IEHC
20150	BOSSON	Germain	514568	01/01/2015	IEHC
14109	CIOLEK-FIGIEL	Anne	512701	01/01/2015	IEHC
9311	DANG	My-Anh	512827	01/01/2015	IEHC
12321	DESCIEUX	Monique	512741	01/01/2015	IEHC
37627	FIKRY-VENNIN	Muriel	513096	01/01/2015	IEHC
15852	GENAU	Pascal	512738	01/01/2015	IEHC
15013	HORVILLE	David	512740	01/01/2015	IEHC
19458	ILLINGER	Christian	512667	01/01/2015	IEHC
27854	KIEFFER	Jean-Francois	515518	01/01/2015	IEHC
22581	LING	Claude	512666	01/01/2015	IEHC
14619	MEDJAHDI	Ghouthi	512699	01/01/2015	IEHC
31526	MIROUX	Philippe	514327	01/01/2015	IEHC
15845	MONTSERRET	Roland	513935	01/01/2015	IEHC
11575	MORINAUD	Gilles	512826	01/01/2015	IEHC
30870	MOUYSSSET	Serge	514329	01/01/2015	IEHC
34190	PEHAU-ARNAUDET	Gerard	512737	01/01/2015	IEHC
37264	POSTIC	Francois	514259	01/01/2015	IEHC
30989	PRADEL	Christian	514328	01/01/2015	IEHC
37178	ROBERT	Nathalie	514260	01/01/2015	IEHC
36473	ROY	Didier	514261	01/01/2015	IEHC
18648	SCHWARTZ	Annie	512841	01/01/2015	IEHC
15846	SPORTOUCH	Stephane	512739	01/01/2015	IEHC
14291	STEFFANN	Sylvie	512700	01/01/2015	IEHC
16099	TISSOT	Jean-Daniel	512698	01/01/2015	IEHC

Ingénieurs d'études 1ère classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
16167	AIGUPERSE	Christelle	512693	01/01/2015	IE1
17829	ALIZON	Serge	513943	01/01/2015	IE1
31238	ASSIE-SOULEILLE	Sandrine	514322	01/01/2015	IE1
10061	AUMAR	Florent	515515	01/01/2015	IE1
15598	AYADI	Lilia	512696	01/01/2015	IE1
31607	BARLET	Xavier	514316	01/01/2015	IE1
23213	BARTRINGER	Jeremy	512760	01/01/2015	IE1
41236	BERNADAC	Jean Francois	512639	01/01/2015	IE1
15907	BILLET	David	512695	01/01/2015	IE1
9512	BORDESSOULE	Michel	512986	01/01/2015	IE1
31132	BORDIER	Christine	514323	01/01/2015	IE1
30761	BOTANCH	Catherine	514312	01/01/2015	IE1
23124	BOUN	My Kene	512773	01/01/2015	IE1
31403	BOUTARD	Jeremie	514320	01/01/2015	IE1
84464	BOUVIER	Emilie	512977	01/01/2015	IE1
16889	BOYRON	Olivier	513947	01/01/2015	IE1
40619	BRAS	Cyril	514581	01/01/2015	IE1
6076	BRUNET	Christophe	514966	01/01/2015	IE1

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études 1ère classe (suite)

24945	BRUTT	Martine	512757	01/01/2015	IE1
10129	CAMINADE	Stephane	512979	01/01/2015	IE1
35709	CAPELLAN	Anne-Marie	514390	01/01/2015	IE1
15350	CAVANNA	Daniel	512792	01/01/2015	IE1
9746	CHARRIERE	Christophe	512984	01/01/2015	IE1
10024	CHASSAT	Christophe	512983	01/01/2015	IE1
7980	CHATELET	Frederic	512989	01/01/2015	IE1
31533	CHAUMIER	Christophe	514318	01/01/2015	IE1
23439	COGNAT	Valerie	512759	01/01/2015	IE1
13979	COUCHET	Pierre	512679	01/01/2015	IE1
30772	COUSIN	Jean-Marc	514301	01/01/2015	IE1
36634	CUEFF	Anne	514251	01/01/2015	IE1
13627	DAHDOUH	Claude	512681	01/01/2015	IE1
38012	DELAGE	Ludovic	514246	01/01/2015	IE1
9633	DESSAINTS	Sagayaradje	512985	01/01/2015	IE1
37695	DROULEZ	Jean-Michel	514466	01/01/2015	IE1
7798	DU	Sylvie	512993	01/01/2015	IE1
22783	EBERLING	Pascal	512775	01/01/2015	IE1
22869	EILER	Sylvia	512774	01/01/2015	IE1
28848	ESCODA	Alain	512636	01/01/2015	IE1
14938	FRANCOIS	Caroline	512697	01/01/2015	IE1
31293	FROMENT	Carine	514321	01/01/2015	IE1
7890	GALLAS	Alexandre	512991	01/01/2015	IE1
7889	GARNIER	Laurent	512992	01/01/2015	IE1
36513	GIRAULT	Sophie	514252	01/01/2015	IE1
15835	GOMBERT	Christophe	512791	01/01/2015	IE1
28983	GORGEON	Anne	515509	01/01/2015	IE1
19516	GRAEHLING	Philippe	512777	01/01/2015	IE1
38306	GUICHOUX	Marielle	514245	01/01/2015	IE1
16639	HAIGRON	Regis	512785	01/01/2015	IE1
37254	HALET	Chantal	514249	01/01/2015	IE1
29109	HENRY	Gilles	515505	01/01/2015	IE1
37180	HERVE	Hugues	514250	01/01/2015	IE1
20456	HEUSCH	Murielle	514582	01/01/2015	IE1
11987	HILD	Pascal	512692	01/01/2015	IE1
23204	HUMBERT	Nicolas	512761	01/01/2015	IE1
28843	JABADO MICHALOUD	Joumana	515511	01/01/2015	IE1
31633	JAHAN	Loic	514314	01/01/2015	IE1
28437	JULIEN	Sylviane	514313	01/01/2015	IE1
4701	KITOU	Gaetan	514967	01/01/2015	IE1
18117	LAJILI	Nadia	513941	01/01/2015	IE1
15155	LAMBERT	Nathalie	512793	01/01/2015	IE1
18622	LANGER ZAMORA	Isabelle	512840	01/01/2015	IE1
8034	LANGLET	Marc	512988	01/01/2015	IE1
7962	LE GALLIARD	Christine	512990	01/01/2015	IE1
30961	LE PENVEN	Lydie	514324	01/01/2015	IE1
10127	LE ROUX	Xavier	512980	01/01/2015	IE1
10439	LECANU	Marie-Francoise	512978	01/01/2015	IE1
10062	LECONTE	Jerome	512982	01/01/2015	IE1
23185	LEUVREY	Cedric	512772	01/01/2015	IE1
15935	LORENTZ	Chantal	513948	01/01/2015	IE1
23232	LOUBINOUX	Marie-Therese	514730	01/01/2015	IE1
24852	MAGAND	Olivier	514571	01/01/2015	IE1
8215	MARGUET	Evelyne	512987	01/01/2015	IE1
16059	MARTIN	Gilles	512694	01/01/2015	IE1
41431	MATTEI	Damien	512637	01/01/2015	IE1
16128	MERAT-COMBES	Marie Noelle	512790	01/01/2015	IE1
16435	MERGHEM	Kamel	512788	01/01/2015	IE1
13683	MEYER	Eric	512680	01/01/2015	IE1
30852	MICHEL	Karine	514300	01/01/2015	IE1
24232	MONIN	Amandine	514576	01/01/2015	IE1
61037	MORLOCK	Emmanuelle	513939	01/01/2015	IE1
29014	NEDELLEC	Yannig	515508	01/01/2015	IE1
29551	NEGRELL-GUIRAO	Claire	515504	01/01/2015	IE1
23449	OBERTO	Anais	512758	01/01/2015	IE1
18026	QUILLON	Isabelle	513942	01/01/2015	IE1
10066	OULD ALI	Malika	512981	01/01/2015	IE1
17302	PAREIGE	Christelle	514253	01/01/2015	IE1
41207	PARIS	Jocelyn	512640	01/01/2015	IE1
4243	PEBAY	Cecile	512994	01/01/2015	IE1
25397	PFISTER	Rolf	514569	01/01/2015	IE1
19520	PINEAU	Jean Pierre	512784	01/01/2015	IE1
18704	POTHIER	Nathalie	512848	01/01/2015	IE1
5280	PROST	Elise	514467	01/01/2015	IE1
19727	PRUD'HOMME	Isabelle	512837	01/01/2015	IE1
31605	RAIMBEAUX	Gwenaelle	514317	01/01/2015	IE1
19383	ROS	Christine	512839	01/01/2015	IE1
31432	SAJOUS	Franck	514319	01/01/2015	IE1

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études 1ère classe (suite)

28661	SANS	Pierre	515512	01/01/2015	IE1
41412	SAUDER	Gregory	512638	01/01/2015	IE1
95869	SAUVAGE	Martin	512782	01/01/2015	IE1
38010	SILVESTRE	Virginie	514247	01/01/2015	IE1
22585	SIRA	Christophe	512776	01/01/2015	IE1
16628	SOURGEN	Daniel	512786	01/01/2015	IE1
30899	SOURROUIL	Patrick	514325	01/01/2015	IE1
14137	STEINER	Monique	512678	01/01/2015	IE1
19580	STEINMANN	Thomas	512838	01/01/2015	IE1
16583	STEINMETZ	Vincent	512995	01/01/2015	IE1
4377	STRIEBIG	Nicolas	514326	01/01/2015	IE1
31632	SUERE	Christophe	514315	01/01/2015	IE1
19888	TAFFOUREAU	Christophe	512836	01/01/2015	IE1
14452	TISSERAND-BEDRI	Francoise	512677	01/01/2015	IE1
34267	TOFONI	Béatrice	510800	01/01/2015	IE1
17416	TRAN VAN	Van	513944	01/01/2015	IE1
16968	VICAT	Jean Michel	513946	01/01/2015	IE1
29104	VIENNOIS	Gaëlle	515506	01/01/2015	IE1
28918	WEIN-GRATRAUD	Sharon	515510	01/01/2015	IE1

Techniciens de classe exceptionnelle

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
17630	ALLAIN	Elisabeth	513869	01/01/2015	TCE
11748	ALLIAUME	Thierry	513864	01/01/2015	TCE
14117	BACH	Carine	512714	01/01/2015	TCE
39137	CALLIONI	Gerard	514236	01/01/2015	TCE
20223	CAVALLI	Pierre	514585	01/01/2015	TCE
11788	CHADELAS	Michele	513865	01/01/2015	TCE
16270	COHEN	Corinne	514385	01/01/2015	TCE
11552	CRANE	Bruno	512961	01/01/2015	TCE
23279	DEMEY	Geneviève	512808	01/01/2015	TCE
17971	DONNADIEU-BERNARD	Florence	513870	01/01/2015	TCE
9966	DOS SANTOS LOBO	Jose Carlos	512959	01/01/2015	TCE
22873	DUCLAUD	Sylvie	512806	01/01/2015	TCE
37696	DUFRESNE	Sylvie	514234	01/01/2015	TCE
15874	FAUVEZ	Valerie	512715	01/01/2015	TCE
8043	FAVRE	Patrick	512957	01/01/2015	TCE
31149	FOURCADE	Christine	514221	01/01/2015	TCE
37101	GANGNERY	Patricia	514233	01/01/2015	TCE
10026	GENDRE	Brigitte	512960	01/01/2015	TCE
7874	GILBERT	Genevieve	512955	01/01/2015	TCE
27999	GOETSCHY	Elisabeth	515493	01/01/2015	TCE
7746	GUARNACCIA	Patricia	512953	01/01/2015	TCE
18804	GUICHARD	Claire	513084	01/01/2015	TCE
32718	GUILLEMAIN	Martine	514383	01/01/2015	TCE
41333	HAGNERE	Micheline	512917	01/01/2015	TCE
15859	HENOT	Jean-Marc	513866	01/01/2015	TCE
9759	HOINT	Carole	512958	01/01/2015	TCE
23043	KERNEIS	Michel	512807	01/01/2015	TCE
31362	LADOUCE	Nathalie	514222	01/01/2015	TCE
22454	LAZARUS	Huguette	512805	01/01/2015	TCE
7813	MANGANO	Mario	512954	01/01/2015	TCE
34252	MALET	Veronique	514384	01/01/2015	TCE
13916	MOUGEL	Joelle	512713	01/01/2015	TCE
15901	PROBEL	Stéphanie	513867	01/01/2015	TCE
4185	RICHERT	Alain	515170	01/01/2015	TCE
31026	ROMA	Dorine	514220	01/01/2015	TCE
23927	SALLER	Pierre	514590	01/01/2015	TCE
18736	SALAS	Noel	513085	01/01/2015	TCE
38105	WILLEMS	Cecile	514440	01/01/2015	TCE
7926	ZOMER	Catherine	512956	01/01/2015	TCE

Techniciens de classe supérieure

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
33214	ANDRIEUX	David	512645	01/01/2015	TCS
31131	AULIER	Nathalie	514213	01/01/2015	TCS
25069	BAGDAD	Elif	514593	01/01/2015	TCS
9769	BEGUIN	Pascal	512951	01/01/2015	TCS
17162	BENDIB	Michele	513873	01/01/2015	TCS
29111	BIENVENU	Marjorie	515500	01/01/2015	TCS
15765	BOUCHARD	Adeline	512708	01/01/2015	TCS
28471	BRUGAT	Jean	515502	01/01/2015	TCS
16692	BRUYERE	Odile	513874	01/01/2015	TCS
29529	CACCIAGUERRA	Agnes	515498	01/01/2015	TCS
5317	CAN	Refiye	514380	01/01/2015	TCS
15490	CHAUDY	Sylvie	512709	01/01/2015	TCS
15860	COPPIN	Claude	512706	01/01/2015	TCS



NOTE DRH /SDP IT / D-2015-487

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Techniciens de classe supérieure (suite)

31160	CRESTOU	Catherine	514212	01/01/2015	TCS
9990	DE MEDEIROS	Christophe	512950	01/01/2015	TCS
54156	DELOISON	Mara	514378	01/01/2015	TCS
31239	DEPREY	Catherine	514214	01/01/2015	TCS
63895	DUARTE	Patricia	512947	01/01/2015	TCS
63125	GAUTHIER	Frédéric	512948	01/01/2015	TCS
31651	GILABERT	Christel	514216	01/01/2015	TCS
10109	HUVIER	Fabienne	512949	01/01/2015	TCS
14149	LACOUR	Sylvie	512703	01/01/2015	TCS
14694	LAMY	Florence	512705	01/01/2015	TCS
63689	LAREDO	Cécile	512643	01/01/2015	TCS
16591	LE CORRE	Francoise	514240	01/01/2015	TCS
75475	LE DOUARAN	Eric	514237	01/01/2015	TCS
7840	LELOUET	Roxane	513012	01/01/2015	TCS
15441	LEONARD	Christine	512710	01/01/2015	TCS
23322	LETHENET	Nicolas	512815	01/01/2015	TCS
41625	LOTITO	Sonia	512644	01/01/2015	TCS
31649	MATHIEU	Pascale	514217	01/01/2015	TCS
31201	MENUT	Pascal	514201	01/01/2015	TCS
37640	MICHEL	Renaud	514239	01/01/2015	TCS
15379	MOULLA	Virginie	512711	01/01/2015	TCS
17322	ODORICO	Cecile	514218	01/01/2015	TCS
29515	OUSTRY	Joel	515499	01/01/2015	TCS
31223	PRATVIEL	Marie-Irene	514200	01/01/2015	TCS
24145	RAJAB	Youness	514595	01/01/2015	TCS
3669	REMOISSENET	Laurence	514381	01/01/2015	TCS
37666	RIO	Anne-Gaëlle	514238	01/01/2015	TCS
40434	ROCHER	Veronique	509132	01/01/2015	TCS
4518	ROCK	Bruno	512704	01/01/2015	TCS
10125	ROULOT	Morgane	512646	01/01/2015	TCS
23224	SAFIDINE DALI	Hayet	512816	01/01/2015	TCS
56391	SCHAFFER	Virginie	539008	01/01/2015	TCS
29045	SCOGNAMIGLIO	Catherine	515501	01/01/2015	TCS
17238	SOLBES	Bruno	513871	01/01/2015	TCS
41571	STEVENOT	Franck	510797	01/01/2015	TCS
23380	STRUB	Gerard	512814	01/01/2015	TCS
15283	THIRIAT	Christelle	512712	01/01/2015	TCS
53056	TOURTE	Christian	514215	01/01/2015	TCS
23760	WEBER	Nathalie	512813	01/01/2015	TCS

Adjointes techniques principaux 1ère classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
31448	BABOURAM	Sabrina	514109	01/01/2015	ATP1
42813	BORGNIE	Philippe	514197	01/01/2015	ATP1
6809	BOUVIER	Emilie	512847	01/01/2015	ATP1
17923	BRUNEL	Maryse	515259	01/01/2015	ATP1
31453	CONFUCIOUS	Jeevitha	514108	01/01/2015	ATP1
9867	CRINIÈRE	Frederic	512974	01/01/2015	ATP1
20082	GOUILLON	Vincent	512846	01/01/2015	ATP1
62608	GRIESSINGER	Brigitte	514107	01/01/2015	ATP1
9751	LACOSTE	Karine	512975	01/01/2015	ATP1
10166	LUCENAY	Arnaud	512929	01/01/2015	ATP1
63518	NAUDINAT	Nathalie	514712	01/01/2015	ATP1
60770	NORTIER	Sylvie	512928	01/01/2015	ATP1
9929	PASCAL	Frederic	512972	01/01/2015	ATP1
9877	QUERE	Emilie	512973	01/01/2015	ATP1
9931	SOKHONA	Koro	512931	01/01/2015	ATP1
52258	THUREAU	Emily	514960	01/01/2015	ATP1
10124	ZAOUI	Christine	512930	01/01/2015	ATP1

Adjointes techniques de la recherche 2ème classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
47830	TINPE	Steven	512976	01/01/2015	ATP2

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

SELECTION PROFESSIONNELLE

Ingénieurs de recherche hors classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
784	DETOURNAY	Michele	515197	01/01/2015	IRHC
827	BREELLE	Eric	515198	01/01/2015	IRHC
1547	DELBRACCIO	Mireille	516053	01/01/2015	IRHC
3618	GROSS	Martine	515199	01/01/2015	IRHC
4509	DELOUIS	Jean-Marc	516054	01/01/2015	IRHC
16688	BERTHAUD	Christine	513896	01/01/2015	IRHC
21152	BRUNNER	Jurgen	514776	01/01/2015	IRHC
24082	CHAUD	Xavier	515461	01/01/2015	IRHC
24236	RIVOIRARD	Sophie	515462	01/01/2015	IRHC
25519	GRANGE	Robert	514761	01/01/2015	IRHC
26175	RONDA	Antoine	514772	01/01/2015	IRHC
26264	SPINELLI	Silvia	514773	01/01/2015	IRHC
26472	BADIE	Alain	514774	01/01/2015	IRHC
32050	DELALEE	Franck	513582	01/01/2015	IRHC
33781	CAIS	Philippe	513583	01/01/2015	IRHC
35259	LONGIN	Isabelle	514353	01/01/2015	IRHC
27273	CONTENSIN	Magali	514775	01/01/2015	IRHC
4009	CHARADE	Olivier	512753	01/01/2015	IRHC
4466	TRAMIER	Marc	514269	01/01/2015	IRHC
7794	THERMEAU	Jean-Pierre	512996	01/01/2015	IRHC
7819	KARKOUR	Nabil	512997	01/01/2015	IRHC
8008	JUILLARD	Alexandre	513894	01/01/2015	IRHC
9439	TENCE	Marcel	512998	01/01/2015	IRHC
10320	PAROUBEK	Patrick	512999	01/01/2015	IRHC
11784	MATHEZ	Herve	513895	01/01/2015	IRHC
13390	WYBIER	Janine	512754	01/01/2015	IRHC
16291	BONVALET	Adeline	512755	01/01/2015	IRHC
17073	TAOUFIK	Mostafa	513897	01/01/2015	IRHC
17129	ROUSSALY	MICHEL	512756	01/01/2015	IRHC
17220	PETROSYAN	Artyom	513898	01/01/2015	IRHC
17672	LE FLOCH	Sylvie	513899	01/01/2015	IRHC
19211	RODIER	Xavier	512844	01/01/2015	IRHC
19460	OSSWALD	Francis	512686	01/01/2015	IRHC
19651	MEDINA	Patrice	514366	01/01/2015	IRHC
22722	BONNAREL	Francois	512684	01/01/2015	IRHC
23856	BIRCK	Catherine	512685	01/01/2015	IRHC
24366	ALEMANY	Olivier	515463	01/01/2015	IRHC
28105	DUBOIS	Frederic	515470	01/01/2015	IRHC
28534	STITOU	Driss	515471	01/01/2015	IRHC
31146	LOPEZ	Jean-Yves	514363	01/01/2015	IRHC
31176	GUILLET	Valerie	514364	01/01/2015	IRHC
31273	SAUVAGE	Sabine	514365	01/01/2015	IRHC
35021	VITRE	Jerome	514352	01/01/2015	IRHC
35681	GUERIN	Mathias	514354	01/01/2015	IRHC
37111	BOUSSARD	Catherine	514267	01/01/2015	IRHC
37588	LEDUC	Thomas	514268	01/01/2015	IRHC
41378	SAMAIN	Etienne	514368	01/01/2015	IRHC
41423	BÉRIO	Philippe	513099	01/01/2015	IRHC

Techniciens de classe exceptionnelle

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
1505	DEBAUSSE	Evelyne	516059	01/01/2015	TCE
3897	METTENDORFF	Annie	516060	01/01/2015	TCE
5008	SENNEGON-MESLEM	Martine	515200	01/01/2015	TCE
5185	BERTHIER	Mylene	515030	01/01/2015	TCE
5578	JOSEPHINE	Mathie	515201	01/01/2015	TCE
8021	PIERRE	Eric	516062	01/01/2015	TCE
17195	BEAUMONT	Catherine	520749	01/01/2015	TCE
23447	NOTHISEN	Cathie	512810	01/01/2015	TCE
25035	CAPOLINI	Laurence	515616	01/01/2015	TCE
25917	VERNEY	Eric	515617	01/01/2015	TCE
26145	JARREAU	Julien	515618	01/01/2015	TCE
35636	GEOFFROY	Helene	516058	01/01/2015	TCE
53074	FRESILLON	Cyril	520746	01/01/2015	TCE
57772	JAUSSENT	Anne-Laure	515615	01/01/2015	TCE
26898	CHAGNIOT	Caroline	514777	01/01/2015	TCE
27187	GROSSETETE RUIZ	Estelle	514778	01/01/2015	TCE
27642	VERIN	Francine	514779	01/01/2015	TCE
64097	BOISNEAU	Nathalie	514357	01/01/2015	TCE
82912	NIABALY	Bourama	520747	01/01/2015	TCE
101430	DONNADIER	Thierry	520748	01/01/2015	TCE

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Techniciens de classe exceptionnelle (suite)

3306	PILLET	Sylvie	514358	01/01/2015	TCE
4392	LE RIDANT	Arnaud	514266	01/01/2015	TCE
5966	PESQUEIRA	Frederick	515031	01/01/2015	TCE
6227	RICHARD	Graziella	513885	01/01/2015	TCE
9934	COURNAUD	Stephane	512828	01/01/2015	TCE
10097	MENIEL	Blandine	512829	01/01/2015	TCE
10205	LEBOUVIER	Severine	512830	01/01/2015	TCE
15389	GAUTHIER	Christophe	512717	01/01/2015	TCE
15478	THOUARD	Anne	514362	01/01/2015	TCE
17463	FOUILHE	Emmanuelle	513886	01/01/2015	TCE
18077	NIVOIX	Marc	513887	01/01/2015	TCE
18965	BENNACER	Nadia	513088	01/01/2015	TCE
19601	BEDU	Sebastien	512831	01/01/2015	TCE
19812	LAURENT	Anne	513089	01/01/2015	TCE
23397	VOLA	Lisiane	512809	01/01/2015	TCE
30855	THOMAS	Thierry	514346	01/01/2015	TCE
31188	BENTOUR	Malika	514347	01/01/2015	TCE
31252	LAMOUREUX	Virginie	512716	01/01/2015	TCE
36509	MILLETTO	Thierry	514264	01/01/2015	TCE
38290	FONTANA	Yann	514265	01/01/2015	TCE
38601	CRAMPE	Patricia	513082	01/01/2015	TCE
40400	FOMBA	Theodore	514355	01/01/2015	TCE
43848	FRONTERA	Yannick	515472	01/01/2015	TCE
44156	FUENTES	Patricia	515473	01/01/2015	TCE
44543	MOREAU	Alain	514348	01/01/2015	TCE
49964	LAVERGNE	Carmen	515474	01/01/2015	TCE
53493	BERNAT FABRE	Sandra	514349	01/01/2015	TCE
53521	MOUNIC	Stephanie	514350	01/01/2015	TCE
54869	SOSSON	Valerie	514356	01/01/2015	TCE
57414	MONTIGNY	Emmanuelle	513087	01/01/2015	TCE
79856	CASSIN	Véronique	514351	01/01/2015	TCE
40650	GONTIER	Aurélien	509353	01/01/2015	TCE

Techniciens de classe supérieure

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
1357	NAVY	Celine	515073	01/01/2015	TCS
3611	JOUFFROY	Nathalie	515072	01/01/2015	TCS
4479	PARZYCH	Josiane	513559	01/01/2015	TCS
4650	ZENDAGUI	Zahia	515061	01/01/2015	TCS
4767	TALIS	Marie-Michelle	515206	01/01/2015	TCS
4814	SEIJO	Bili	515205	01/01/2015	TCS
4950	RAKOTOVAHINY	Viviane	515060	01/01/2015	TCS
6083	TREMBLOT	Stephanie	517133	01/01/2015	TCS
6519	FERARD	Celine	516067	01/01/2015	TCS
10172	EXIGA	Stephanie	513558	01/01/2015	TCS
16804	DOUIT	Frederic	520744	01/01/2015	TCS
16953	BACARI	Faouziat	520743	01/01/2015	TCS
17274	VERLAY	Catherine	513884	01/01/2015	TCS
17470	LE BORGNE	Magalie	513883	01/01/2015	TCS
25092	MAILLARD	Denis	515633	01/01/2015	TCS
25932	ISNARDON	Nicole	514790	01/01/2015	TCS
26506	BARNIAUD	Sebastien	514789	01/01/2015	TCS
26543	CHENESSEAU	Sandrine	514788	01/01/2015	TCS
33200	RAJAOARIVVELO	Haingomalala	513561	01/01/2015	TCS
33238	OUM	Ruth Celine	513560	01/01/2015	TCS
33795	ROULAND	Richard	513556	01/01/2015	TCS
34254	BOULET	Sylvie	516066	01/01/2015	TCS
40162	LEGRUEL	Francois	517199	01/01/2015	TCS
45659	MARGUERITE	Sébastien	514781	01/01/2015	TCS
52310	PENALBA	Virginie	514780	01/01/2015	TCS
52743	GILLIER	David	515619	01/01/2015	TCS
53775	DIAKITE	Selay	514359	01/01/2015	TCS
54479	HAKER	Dalila	516065	01/01/2015	TCS
54921	LEGOUY	Benoit	515059	01/01/2015	TCS
58025	SERVIEN	Celia	514373	01/01/2015	TCS
58041	BECHEMIN	Stéphane	513557	01/01/2015	TCS
26795	FEDERICI	Chantal	514787	01/01/2015	TCS
27369	ELFASSY	Angelique	514786	01/01/2015	TCS
27403	GIUDICELLI	Nathalie	514785	01/01/2015	TCS
27508	BARDET	Nelly	514784	01/01/2015	TCS
59869	TCHOUMAKOVA	Irina	520742	01/01/2015	TCS
60569	DUBOIS	Stephanie	515204	01/01/2015	TCS
63185	DE BECKERS	Laurene	515203	01/01/2015	TCS
63772	DIMOYAT	Pierre	513882	01/01/2015	TCS
74809	BEAUSSIER	Charlotte	515632	01/01/2015	TCS
76134	GARNIER	Esthere	514783	01/01/2015	TCS



NOTE DRH /SDP IT / D-2015-473

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Techniciens de classe supérieure (suite)

76171	TOUQUET	Bastien	515621	01/01/2015	TCS
76307	TAHIR	Said	515475	01/01/2015	TCS
89180	SCHNEIDER	Severine	512819	01/01/2015	TCS
89983	MOREAU	Audrey	514782	01/01/2015	TCS
94376	GILLON	Emilie	515620	01/01/2015	TCS
4409	LENTZ	Celine	513028	01/01/2015	TCS
9965	AZEVEDO	Jose	513027	01/01/2015	TCS
9998	DURAND	Sylvie	513026	01/01/2015	TCS
10030	POISSON	Marion	513025	01/01/2015	TCS
10098	BOURLARD	Valerie	513024	01/01/2015	TCS
10138	SENILHES	Nathalie	513023	01/01/2015	TCS
10147	POIDEVIN	Mickael	513022	01/01/2015	TCS
10247	BAYARD	Laurence	513011	01/01/2015	TCS
10743	BOUAFIA	Ahmed	513010	01/01/2015	TCS
15101	DAVY	Emmanuel	512742	01/01/2015	TCS
15359	COSTA-ALVAREZ	Maria	512721	01/01/2015	TCS
15637	HAUDIQUET	Yannick	512720	01/01/2015	TCS
16405	HOSTE	Astrid	512822	01/01/2015	TCS
16548	EL GHAZI	Samira	515477	01/01/2015	TCS
19957	OUARDAD	Fatima	513091	01/01/2015	TCS
23682	ZIMMERMANN	Nicolas	512823	01/01/2015	TCS
25333	DE PERRE	Thierry	512629	01/01/2015	TCS
28872	DURAND	Valerie	515483	01/01/2015	TCS
29185	VAILLE	Alexia	515482	01/01/2015	TCS
29224	MAKOUNDOU	Patrick	515481	01/01/2015	TCS
29340	GIRARD	Isabelle	515480	01/01/2015	TCS
29643	BELLEC	Gael	515479	01/01/2015	TCS
30067	NOEL	Valerie	515478	01/01/2015	TCS
31449	PRONO	Philippe	514345	01/01/2015	TCS
35003	HOUARI	Catherine	514361	01/01/2015	TCS
36015	BRUEL	Stephanie	514343	01/01/2015	TCS
36906	POULARD	Isabelle	514242	01/01/2015	TCS
37829	VANSTAEVEL	Gaelle	513092	01/01/2015	TCS
41444	DAIRE	Caroline	512628	01/01/2015	TCS
41799	ARHATTE	Khadija	512627	01/01/2015	TCS
51311	LENOEL	Sandrine	513008	01/01/2015	TCS
52416	NAMET	Sylvie	513880	01/01/2015	TCS
52532	PASTEL GENY	Hélène	512718	01/01/2015	TCS
53121	TANASE	Marius	513879	01/01/2015	TCS
53300	MAINGUY	Ronan	514342	01/01/2015	TCS
53719	BLECOURT	Francoise	514360	01/01/2015	TCS
55088	DUVIGNAC	Eric	514241	01/01/2015	TCS
56170	NAVEAU	Audrey	513007	01/01/2015	TCS
62679	GADEA	Marjorie	515476	01/01/2015	TCS
63254	TANGUY	Gwenn	514243	01/01/2015	TCS
63558	SOWINSKI	Claire	512719	01/01/2015	TCS
64201	MAISTRE	Jean-Baptiste	515143	01/01/2015	TCS
74057	BOLL	Emmanuelle	513093	01/01/2015	TCS
75945	HELMSTETTER	Anne-Laure	512821	01/01/2015	TCS
77233	PELLAGE	Joëlle	514372	01/01/2015	TCS
78848	BERTRAND	Julien	512820	01/01/2015	TCS
91918	BAKAYOKO	Gladys	513009	01/01/2015	TCS
97715	BOUTIC SABATER	Muriel	514344	01/01/2015	TCS
100785	MANIN	Nathalie	513881	01/01/2015	TCS
40603	LAGORIO	Nadège	509354	01/01/2015	TCS



NOTE DRH /SDP IT / D-2015-472

Suite aux concours internes et concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 et 2015, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche 1er classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
EPR	57538	LE CALVEZ	Luc	507519	01/12/2014	IR1

Ingénieurs de recherche 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	42055	ANGOT	Julien	544418	01/07/2015	IR2
CE	39411	ARNOLD	Christophe	516586	01/02/2015	IR2
CE	95356	AUBERT	Xavier	504516	01/12/2014	IR2
CE	76628	BALIK	Gael	503541	01/12/2014	IR2
CI	9960	BALLANS	Herve	544003	01/07/2015	IR2
CE	50726	BARTHELEMY	Eleonore	505516	01/12/2014	IR2
CE	61814	BAUMIER	Cédric	505140	01/12/2014	IR2
CE	79592	BERTERRETCHÉ	Patrick	503041	01/12/2014	IR2
CI	18935	BONGAT	Frederic	545569	01/07/2015	IR2
CI	7799	BOURGEOIS	Christian	543784	01/07/2015	IR2
CI	23157	BRILLET	Karl	546177	01/07/2015	IR2
CE	34946	CAZAUNAU	Mathieu	506358	01/12/2014	IR2
CE	69269	CHAIKOVSKA	Iryna	505443	01/12/2014	IR2
CE	92337	CHEYNET	Philippe	510849	01/01/2015	IR2
CI	9486	CHRETIEN	Pascal	543318	01/07/2015	IR2
CE	96791	CLAUDET	Cyrille	516739	01/02/2015	IR2
CI	23439	COGNAT	Valerie	545940	01/07/2015	IR2
CI	11685	COUTURIER	Sandrine	543786	01/07/2015	IR2
CI	29080	DARCOS	Vincent	544018	01/07/2015	IR2
CI	62979	DI PENDINA	Gregory	544811	01/07/2015	IR2
EPR	63032	DJIAN	Johanna	505314	01/12/2014	IR2
CE	98651	FLEURY-RICORDEAU	Laurence	503415	01/12/2014	IR2
CI	5841	FORNET	Gaëlle	547344	01/07/2015	IR2
CE	73279	FULCRAND	Remy	510655	01/01/2015	IR2
CE	86517	GAJAN	David	505179	01/12/2014	IR2
CE	65856	GAURON	Philippe	506335	01/12/2014	IR2
CI	52100	GEIGER	Kévin	545947	01/07/2015	IR2
CE	43507	GHRIBI	Adnan	516701	15/12/2014	IR2
CI	9663	GRENET	Olivier	543528	01/07/2015	IR2
CE	133441	IADECOLA	Antonella	517568	01/03/2015	IR2
CI	15494	JACQUEMOT-PERBAL	Marie-Christine	546116	01/07/2015	IR2
CI	35528	JOLY JAGOT	Gwendoline	546247	01/07/2015	IR2
CE	131957	KACHKACHI	Noreddine	509811	05/01/2015	IR2
CI	27267	KODJABACHIAN	Deborah	550463	01/07/2015	IR2
CI	6499	LAMBERT	Nicolas	543054	01/07/2015	IR2
CI	29230	LE MOIGNE	Nicolas	549996	01/07/2015	IR2
CI	35603	LESSIGNY	Chamira	547347	01/07/2015	IR2
CE	76992	LHERMITE	Jérôme	504021	01/12/2014	IR2
CI	15293	LOUERAT	Frederic	546755	01/07/2015	IR2
CI	104118	MADRIERES	Patricia	545448	01/07/2015	IR2
CE	34634	MARQUESTAUT	Nicolas	515208	01/02/2015	IR2
CE	64167	MOISAN	Nicolas	507300	01/12/2014	IR2
CE	32769	MOT	Baptiste	505395	01/12/2014	IR2
CI	19533	MULLER	Cedric	546002	01/07/2015	IR2
CI	24383	PAINTRAND	Isabelle	544420	01/07/2015	IR2
CI	33156	PEYRES	Genevieve	544726	01/07/2015	IR2
CE	131647	POLETTO	Ana	511313	06/01/2015	IR2
CE	131584	DVEDA DE CHABERT OSTLAN	Pierre	505418	01/12/2014	IR2
CI	38551	RIGAUT	Fabienne	547364	01/07/2015	IR2
CI	25994	ROCHET	Guillaume	543972	01/07/2015	IR2
CE	5520	ROSU	Frederic	506317	01/12/2014	IR2
CI	19336	ROZIER	Celine	547101	01/07/2015	IR2
CE	56566	RUSSO	Patrice	516390	01/02/2015	IR2
CI	16092	SAID HASSANI	Said Assoumani	544610	01/07/2015	IR2
CE	131485	SALZE	Edouard	504656	01/12/2014	IR2
CE	71542	SOUM-GLAUDE	Audrey	505247	01/12/2014	IR2
CI	19888	TAFFOUREAU	Christophe	543710	01/07/2015	IR2
CE	88455	TRAYKOV	Emil	524769	01/03/2015	IR2
CE	13492	VILLENEUVE	Johan	522956	01/02/2015	IR2

Suite aux concours internes et concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 et 2015, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche 2ème classe

CE	47588	WAROT	Guillaume	506948	01/12/2014	IR2
----	-------	-------	-----------	--------	------------	-----

Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	49820	ALAZARD	Céline	547424	01/07/2015	IE2
CE	105567	ALEXANDRE	Pierre-Emmanuel	505091	01/12/2014	IE2
CE	115520	ALEXANDRE	Caroline	523897	01/03/2015	IE2
EPR	49145	APEL	Cécile	508332	01/01/2015	IE2
CE	104904	BAHIN	Mathieu	512290	01/01/2015	IE2
EPR	57076	BARTOLI	Julia	504318	01/12/2014	IE2
CI	53714	BELESSORT	Laurence	544716	01/07/2015	IE2
CI	42384	BERCKER	Geoffrey	544436	01/07/2015	IE2
CE	43937	BERNARD	Aurélié	511579	01/01/2015	IE2
CI	9724	BERTHO	Patricia	543783	01/07/2015	IE2
CE	131677	BESANCON	Simon	505556	08/12/2014	IE2
CI	10368	BESOMBES	Pierre-Alexandre	546976	01/07/2015	IE2
CI	17016	BIGAI	Beatrice	543479	01/07/2015	IE2
CI	17032	BILLOUX	Philippe	543536	01/07/2015	IE2
CE	109642	BLONDE	Riwan	505910	01/12/2014	IE2
CE	99136	BORJA	Caroline	505779	01/12/2014	IE2
EPR	60366	BOURDEAUX	Jessie	504632	01/12/2014	IE2
EPR	47732	BOURGÉS	Laurent	505200	01/12/2014	IE2
CE	113105	BOUSQUET	Marion	504759	01/12/2014	IE2
CI	10230	BOUZIT	Mehdi	544002	01/07/2015	IE2
EPR	52978	BOYER-CLAVEL	Myriam	504695	01/12/2014	IE2
CE	131683	BRAFMAN	Caroline	506019	01/12/2014	IE2
EPR	60525	BREFUEL	Nicolas	506148	01/12/2014	IE2
CI	34915	BRIZAY	Nathalie	546777	01/07/2015	IE2
EPR	62665	CALVEZ	Olivier	503496	01/12/2014	IE2
CI	37935	CAPLIER	Hugues	544435	01/07/2015	IE2
CI	47346	CARENA	Laetitia	543342	01/07/2015	IE2
CE	126719	CATTANI	Andréa	505762	01/12/2014	IE2
CE	98604	CHALONINA	Lioudmila	506279	01/12/2014	IE2
CE	131148	CORDIER	Marie	504166	01/12/2014	IE2
CE	65602	CORREIA DE MATOS DAVID	Pedro	505674	01/12/2014	IE2
EPR	56097	DARRAS	Sabine	504182	01/12/2014	IE2
CI	25323	DEBRAY	Jerome	544417	01/07/2015	IE2
CI	37497	DECLERCK BOULANGER	Barbara	544433	01/07/2015	IE2
CE	131149	DENIAUX	Mélanie	503991	01/12/2014	IE2
CE	109960	DESBOIS	Thibault	515044	01/01/2015	IE2
CI	34405	DIABY	Georgette	546803	01/07/2015	IE2
CE	80933	DIALLO	Mamadou	505174	01/12/2014	IE2
CE	131631	DJIAN	Aurelien	506099	01/12/2014	IE2
EPR	56708	DRAC	Marjorie	504004	01/12/2014	IE2
CI	31520	DUHAMEL	Nadia	544755	01/07/2015	IE2
CI	17300	DURY	Christian	545881	01/07/2015	IE2
EPR	52557	DUTTINE	Mathieu	505223	01/12/2014	IE2
EPR	54922	EPINAT	Justine	504172	01/12/2014	IE2
CI	26680	FERRACCI	Geraldine	549593	01/07/2015	IE2
CI	36499	FICHEN	Lionel	545653	01/07/2015	IE2
CI	31459	FOUQUEREAU	Patricia	544487	01/07/2015	IE2
CI	19215	FROUX	Nathalie	544405	01/07/2015	IE2
CE	123772	FURET	Mathilde	506439	01/12/2014	IE2
CE	93563	GEORGES	Romain	504968	01/12/2014	IE2
CI	24364	GIGLIO	Martine	545231	01/07/2015	IE2
EPR	47914	GIGUET	Claire	505057	01/12/2014	IE2
EPR	11092	GIRAUD	Isabelle	505832	01/12/2014	IE2
CI	89516	GIROD	Nathalie	545074	01/07/2015	IE2
CI	75744	GORNÝ	Cyril Stanislas	548831	01/07/2015	IE2
CI	123741	GRANJON	Ludovic	554505	01/10/2015	IE2
CI	40151	GUESNON	Sandrine	548453	01/07/2015	IE2
EPR	65420	HAMAR GONZALEZ	Vanessa	505619	01/12/2014	IE2
CI	28435	HAMMES	Genevieve	543974	01/07/2015	IE2

Suite aux concours internes et concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 et 2015, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études 2ème classe (suite)

CI	37544	HANNA ABOUD	Zarife	544434	01/07/2015	IE2
CE	6865	HMIMID	Fatima	509746	01/01/2015	IE2
CE	119685	HUGON	Catherine	505941	01/12/2014	IE2
EPR	52986	IBANES	Sandy	507276	01/01/2015	IE2
CE	72780	JASZCZYSZYN	Yan	504738	01/12/2014	IE2
CI	16424	JOSE	Catherine	545015	01/07/2015	IE2
EPR	55927	JOSSELIN	Beatrice	505008	01/12/2014	IE2
CE	114747	JOUSSET	Julien	503638	01/12/2014	IE2
CI	99598	JUBIN	Francoise	542860	01/07/2015	IE2
CI	27192	KELLER	Noushin	551148	01/07/2015	IE2
CI	37194	LAGATU	Anne	547390	01/07/2015	IE2
CE	119686	LARABI	Mohamed-Nizar	503983	01/12/2014	IE2
CI	40139	LE COZ	William	548178	01/07/2015	IE2
CE	60315	LECONTE	Ludovic	505892	01/12/2014	IE2
EPR	60315	LECONTE	Ludovic	538615	01/12/2014	IE2
CE	102991	LEFEVRE	Audrey	507145	01/01/2015	IE2
CE	123735	LEGOFF	Geraldine	504019	01/12/2014	IE2
CE	128536	LEISER	Charlotte	506094	01/12/2014	IE2
CE	108460	LEON	Nathalie	505650	01/12/2014	IE2
CE	85183	MADINIER	Jean-Baptiste	508968	15/01/2015	IE2
CI	5021	MAISONNEUVE	Stephane	547388	01/07/2015	IE2
CE	88620	MALAC-ALLAIN	Lee-Roy	506207	01/12/2014	IE2
CE	81619	MALGOYRE	Adrien	504901	01/12/2014	IE2
EPR	54527	MARCELLIN	Marlene	507897	01/12/2014	IE2
CI	23711	MAURIN	Brigitte	545291	01/07/2015	IE2
CI	17732	MBAREK	Helene	544854	01/07/2015	IE2
CE	119540	MEDEE	Clement	523319	01/01/2015	IE2
CE	131812	MIGOT	Sylvie	509456	01/01/2015	IE2
CE	131353	MIRIC	Alexandra	506392	01/12/2014	IE2
CE	47478	MOIROUX	Gaël	504998	01/12/2014	IE2
CI	47932	MOULIN	Thibaut	545313	01/07/2015	IE2
CE	120620	MOUSSET	Chloé	506091	01/12/2014	IE2
CI	10186	NORET	Aurelie	543819	01/07/2015	IE2
CE	79435	PAPAEFTHYMIU	Vasiliki	507157	01/12/2014	IE2
CE	47527	PASTORELLI	Sabrina	512202	01/01/2015	IE2
CI	31005	PAUL	Nadine	544720	01/07/2015	IE2
CI	31437	PERES	Marion	544493	01/07/2015	IE2
CE	43577	PEREZ	Julie	506473	01/12/2014	IE2
CE	60915	PERGAUD	Julien	523728	01/03/2015	IE2
CE	78017	PERKINS	Nathalie	504163	01/12/2014	IE2
CI	15194	PIERON	Laetitia	544961	01/07/2015	IE2
CI	10147	POIDEVIN	Mickael	544592	01/07/2015	IE2
CI	4587	POULAIN	Corinne	547348	01/07/2015	IE2
CI	23932	POULET	Pascale	544638	01/07/2015	IE2
CI	28520	RAYNAUD	Sylvie	545405	01/07/2015	IE2
CI	24779	RICHARD	Adeline	544421	01/07/2015	IE2
CE	116415	ROBERGE	Pierrick	505385	01/12/2014	IE2
CE	134635	ROJO HAMEFY	Mahenintsihoarana	525953	15/03/2015	IE2
CE	65700	ROME	Maxime	511172	19/01/2015	IE2
CE	23041	ROSE	Xavier	509350	01/12/2014	IE2
CE	111211	ROYER	Lothsalinh	504127	01/12/2014	IE2
CI	35577	SAINT CRIQ	Lyderic	546189	01/07/2015	IE2
EPR	54746	SANDU	Cristina	509181	01/01/2015	IE2
CE	131581	SAUBION	Anne	504922	01/12/2014	IE2
CE	60772	SAULNIER COPARD	Ségolène	505287	01/12/2014	IE2
CI	18047	SCHIRRA	Florent	542434	01/07/2015	IE2
CI	21065	TORRES	Justo	545704	01/07/2015	IE2
CI	17588	TOULLIER	Patricia	543355	01/07/2015	IE2
CE	89355	TOURETTE	Guillaume	505289	01/12/2014	IE2
CE	131758	TOURNON-VALIENTE	Sarah	506798	01/12/2014	IE2
CI	28805	TROALEN-BRUN	Sandrine	543976	01/07/2015	IE2
CI	31466	TUDESQUE	Loic	550291	01/07/2015	IE2
CE	131572	TZORTZIS	Stéfan	525602	01/03/2015	IE2
CE	88797	VAZQUEZ	Anabel	507108	01/12/2014	IE2

Suite aux concours internes et concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 et 2015, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études 2ème classe (suite)

CI	4685	ZERROUG	Houcin	547391	01/07/2015	IE2
CI	26525	ZUBERER	Frederic	551183	01/07/2015	IE2

Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	127968	ABELE	Jean-Baptiste	503568	01/12/2014	AI
CI	131634	AHOANGONOU	Arlette	506016	01/12/2014	AI
CI	58435	AIDEL	Hayette	505663	01/12/2014	AI
CI	10112	AUGER	Sandrine	547343	01/07/2015	AI
CI	117046	BACLE	Marie	505730	01/12/2014	AI
CI	85344	BARTHES	Régine	544637	01/07/2015	AI
CI	98472	BAUR	Jonathan	545047	01/07/2015	AI
CI	33719	BAYBAUD	Marie-Noel	547328	01/07/2015	AI
CI	29643	BELLEC	Gael	543839	01/07/2015	AI
CI	20351	BERNARD	Christophe	544468	01/07/2015	AI
CI	63718	BIGEARD	Estelle	505074	01/12/2014	AI
CE	131955	BORKOWSKI	Céline	509803	01/01/2015	AI
CI	17192	BOSCHETTO	Sylvain	545962	01/07/2015	AI
CI	34686	BOSIO	Sandra	547011	01/07/2015	AI
CI	52887	BOTTE	Jean-Francois	544696	01/07/2015	AI
CI	10098	BOURLARD	Valerie	543530	01/07/2015	AI
CI	29553	BROHARD	Yannick	543977	01/07/2015	AI
CI	4190	BUR	Aurelie	547025	01/07/2015	AI
CE	120033	BURGOS	Magaly	528643	01/03/2015	AI
CI	79856	CASSIN	Véronique	544604	01/07/2015	AI
CI	19287	CAZES	Lilian	547264	01/07/2015	AI
CE	94296	CECCAREL	Valérie	523372	01/01/2015	AI
CI	6149	CHANTELOUP	Caroline	548130	01/07/2015	AI
CI	52672	CHERY	Isabelle	546285	01/07/2015	AI
CI	98430	COCHEZ	Guillaume	505591	01/12/2014	AI
CI	4258	CROQUISON	Isabelle	547263	01/07/2015	AI
CI	41444	DAIRE	Caroline	543936	01/07/2015	AI
CI	48994	DENIS	Simon	545045	01/07/2015	AI
CI	42083	DERNOUNE	Habiba	543771	01/07/2015	AI
CI	63627	DINAUCOURT	Pierrick	505983	01/12/2014	AI
CI	19008	DOM	Pascal	543702	01/07/2015	AI
CI	109831	DOMINGOS	Cyril	505871	01/12/2014	AI
CI	111727	DOYARD	Marie Laure	507859	01/12/2014	AI
CI	19719	DUCHEMIN	Xavier	548673	01/07/2015	AI
CI	131336	DUMAIT	Noee	504897	01/12/2014	AI
CI	17572	DUPLUS	Helene	545449	01/07/2015	AI
CI	53240	DUROX	Véronique	543357	01/07/2015	AI
CE	81737	FERREZ	Vanessa	511626	01/01/2015	AI
CI	28581	FISSEAU	Audrey	543978	01/07/2015	AI
CI	23252	FOUSSAT	Catherine	546176	01/07/2015	AI
CI	22747	FRIEDLIN	Joelle	546187	01/07/2015	AI
CI	76134	GARNIER	Esthere	549574	01/07/2015	AI
CI	106007	GASCHI	Thomas	545949	01/07/2015	AI
CI	116216	GAUDUIN	Anne Sophie	505567	01/12/2014	AI
CI	27403	GIUDICELLI	Nathalie	550469	01/07/2015	AI
CI	131490	GOSSET	Ruth	504991	01/12/2014	AI
CI	45624	GOUTALI	Zahira-Sarah	505615	01/12/2014	AI
CI	15455	GREGORIO	Stephanie	546115	01/07/2015	AI
CI	28163	GRIESS	Magali	550467	01/07/2015	AI
CI	37894	GROSSTEFFAN	Emilie	545735	01/07/2015	AI
CI	111257	GUYOT	Benoît	507039	01/12/2014	AI
CI	100806	HERNANDEZ	Léandra	505549	01/12/2014	AI
CI	22985	HOENEN	Joelle	546253	01/07/2015	AI
EPR	78058	HUC-BRANDT	Sylvaine	521055	01/03/2015	AI
CE	125351	IKKACHE	Caroline	528809	01/03/2015	AI
CI	63409	JACQUIN	Mehdi	547433	01/07/2015	AI
CI	26145	JARREAU	Julien	544416	01/07/2015	AI
CI	9860	JEAN	Viviane	544427	01/07/2015	AI
CI	36888	JOIRIS	Sandy	545736	01/07/2015	AI

Suite aux concours internes et concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 et 2015, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Assistants ingénieurs (suite)

CI	44636	JOLIVET	Catherine	545577	01/07/2015	AI
CI	131482	JOURDAIN	Stéphane	505643	01/12/2014	AI
CI	131697	KOUAHO	Aya Stéphanie	506055	01/12/2014	AI
CI	29033	LE DIGARCHER	Anne	544440	01/07/2015	AI
CI	10205	LEBOUVIER	Severine	543770	01/07/2015	AI
CI	60951	LECOINTRE	Alexandre	506456	01/12/2014	AI
CI	17184	LEJARZA	Karine	543960	01/07/2015	AI
CI	23880	LO CICERO	Catherine	545227	01/07/2015	AI
CI	76795	LUDMANN	Chantal	544231	01/07/2015	AI
CI	89854	MAGUEUR	Christopher	505375	01/12/2014	AI
CI	15911	MARCHAND	Annie	544955	01/07/2015	AI
CE	90644	MARLART	Isabelle	515217	01/02/2015	AI
CI	4742	MARS	Aroul-Marie	546763	01/07/2015	AI
CI	131470	MARSAN	Olivier	504866	01/12/2014	AI
CI	111265	MATHE	Victor	501970	01/12/2014	AI
CI	131464	MELET	Bruno	504983	01/12/2014	AI
CI	96073	MHOUDINI	Allaoui	505625	01/12/2014	AI
CI	72185	MIGLIERINA	Sandrine	548069	01/09/2015	AI
CI	31151	MOLY	Anne-Marie	544022	01/07/2015	AI
CE	134709	MONIR	Rachid	526329	01/04/2015	AI
CI	46859	MORALES	Emilie	506150	01/12/2014	AI
CE	122922	MORETTO	Hugues	511491	01/01/2015	AI
CI	31250	MOUTOUCARPIN	Frederic	544715	01/07/2015	AI
CI	73123	MY	Laetitia	506195	01/12/2014	AI
CI	131635	NICOLAU	Eric	505844	01/12/2014	AI
CI	107437	OPRANDI-LEGORRE	Regina	505586	01/12/2014	AI
CI	34492	PLAZOLLES	Nicolas	547455	01/07/2015	AI
CI	123219	RABEHASY	Fetrarimanga	505684	01/12/2014	AI
CI	27022	RABION	Agnès	550464	01/07/2015	AI
CI	98807	RENAUDIN	Matthieu	505470	01/12/2014	AI
CI	20193	RENIAUD	Sebastien	547474	01/07/2015	AI
CE	40649	RENOUF	Stephane	511930	12/01/2015	AI
CI	10122	ROBILLARD	Emilie	546295	01/07/2015	AI
CI	52716	ROMAC	Sarah	551662	01/09/2015	AI
CE	109802	RUBERT	Alexandra	529287	01/04/2015	AI
CI	7873	RUSQUART	Pascal	543697	01/07/2015	AI
CE	108937	SACCAVINI	Eloïse	511903	01/01/2015	AI
CI	129813	SAIRE	Pascaline	503909	01/12/2014	AI
CI	98722	SEON	Damien	505500	01/12/2014	AI
CI	131476	SOUBIAS	Philippe	505415	01/12/2014	AI
CI	31241	TENA	Emmanuelle	506054	01/12/2014	AI
CI	46133	TERRAT	Céline	504898	01/12/2014	AI
CI	15478	THOUARD	Anne	547026	01/07/2015	AI
CI	45261	VANDERMEERSCH	Antoine	507631	01/12/2014	AI
CI	67616	VEGEZZI	Karen	545091	01/07/2015	AI
CI	6733	VILLAIN	Gaëlle	544438	01/07/2015	AI
CI	26335	VINCENT	Estelle	545230	01/07/2015	AI
CI	131164	VIVARGENT	Lucie	502725	01/12/2014	AI
CI	106366	WATTELET	Eric	505870	01/12/2014	AI
CI	88600	ZARA	Serge	507070	01/12/2014	AI

Techniciens de classe normale

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	81522	AKSOZ	Raziye	506153	01/12/2014	TCN
CE	119113	AUDOUX	Killian	504618	01/12/2014	TCN
CE	131502	AVERTY	Laetitia	507046	01/12/2014	TCN
CI	49690	AZNAR	Ana Bella	550742	01/07/2015	TCN
CI	38966	BEN ABDESELAM	Ahmed	544437	01/07/2015	TCN
CE	131479	BENEDETTI	Julie	505162	01/12/2014	TCN
CI	70124	BERTELOT	Olivier	544163	01/07/2015	TCN
CE	86687	BOUDRAI	Kamel	519111	01/01/2015	TCN
CI	6809	BOUVIER	Emilie	550472	01/07/2015	TCN
CE	119412	DÉJEAN	Stéphane	505566	01/12/2014	TCN
CE	131632	DELPRAT	Aline	506230	01/12/2014	TCN
CE	91192	DESHORS	Mélissa	505981	01/12/2014	TCN
CE	122906	DIOMBERA	Sita	523947	01/12/2014	TCN



NOTE DRH /SDP IT / D-2015-472

Suite aux concours internes et concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 et 2015, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Techniciens de classe normale (suite)

CE	119965	DUFOURD	Sophie	505030	01/12/2014	TCN
CI	19914	DURAND	Tamara	544406	01/07/2015	TCN
CE	112671	EBERHARDT	Nadine	514619	01/01/2015	TCN
CE	81985	FARDIN	Patricia	510807	01/01/2015	TCN
CI	138937	FERRADI	Amina	545375	01/09/2015	TCN
CI	101656	FONTAINE-BRETON	Thierry	548076	01/09/2015	TCN
CE	123431	FOURNEAUX	Emilie	511066	01/01/2015	TCN
CE	118925	GARIME	Nolwenn	503557	01/12/2014	TCN
CE	118925	GARIME	Nolwenn	503623	01/12/2014	TCN
CE	67896	GARMIT	Sabrina	524062	01/02/2015	TCN
CE	131372	GENOIS	Claire	503938	01/12/2014	TCN
CI	33150	GEORGET	Muriel	545728	01/07/2015	TCN
CI	120201	GIRARDIN	Sophie	550556	01/09/2015	TCN
CE	131639	GODARD	Léa	504909	01/12/2014	TCN
CE	86731	GRUET	Marlene	511841	01/01/2015	TCN
CI	139410	IWANKOW	Guillaume	547819	01/09/2015	TCN
CI	31654	JALABERT	Linda	549520	01/07/2015	TCN
CE	11496	JESTIN	Emmanuelle	511911	01/01/2015	TCN
CI	75818	JOSEPH	Laurent	550473	01/07/2015	TCN
CE	131576	LABRETTE	Colin	511059	01/01/2015	TCN
CE	120187	LAKEHAL MESSAOUDI	Sabrina	504900	01/12/2014	TCN
CE	129612	LARCHER	Malika	512266	01/01/2015	TCN
CE	116600	LE FOLLOTEC	Isabelle	504020	01/12/2014	TCN
CE	124749	LE HETET	Maeva	505925	01/12/2014	TCN
CI	64114	LECOURT	Lena	547084	01/07/2015	TCN
CE	133514	LEMOINE	Julie	527795	01/03/2015	TCN
CI	10246	MALICIEUX	Chantal	545668	01/07/2015	TCN
CE	131587	MAURIN	Virginie	505605	01/12/2014	TCN
CE	131564	MENOLASCINA	Gilles	505490	01/12/2014	TCN
CI	77596	MOHAMED	Myriame	547081	01/07/2015	TCN
CI	34965	MOULARD	Letizia	547563	01/07/2015	TCN
CE	129349	NGUYEN	Agathe	523637	01/03/2015	TCN
CE	129219	PLATEL-BENIT	Guillaume	506877	01/12/2014	TCN
CI	20401	PUTANIER	Brigitte	547959	01/07/2015	TCN
CI	9877	QUERE	Emilie	545667	01/07/2015	TCN
CI	100129	RACCA	Carine	550802	01/09/2015	TCN
CI	140356	RODDIER	Philippe	553932	01/09/2015	TCN
CI	63162	ROSTAING	Laurence	543673	01/07/2015	TCN
CI	29402	RUBIO	Eliane	544096	01/07/2015	TCN
CE	110918	RYBAK	Alexia	513045	01/01/2015	TCN
CI	31496	SALUDEN	Stephanie	545396	01/07/2015	TCN
CE	127961	SAUNIERE	Bettina	503560	01/12/2014	TCN
CE	119726	SISSOKO	Sambou-Maimouna	505302	01/12/2014	TCN
CE	120435	SOULAIMANI	Fatima	504815	01/12/2014	TCN
CE	124454	SPIRO	Dominique	513050	01/01/2015	TCN
CE	51078	STANKOWSKI	Peggy	505645	01/12/2014	TCN
CE	111254	TAMSNA	Meriem	510204	01/12/2014	TCN
CE	131578	TOURBA	Emmanuel	504378	01/12/2014	TCN
CI	99859	VASQUEZ BARRIOS	Christine	545059	01/07/2015	TCN
CI	88833	VILLA	Jérémie	546118	01/07/2015	TCN
CE	112985	VITANZA	Stéphanie	523615	01/03/2015	TCN
CE	132251	ZEPI	Stella	521835	01/02/2015	TCN

Ajoints Techniques Principaux de deuxième classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	101599	BELLANDE	David	505451	01/12/2014	ATP2
CI	86909	MESSE	Jean-Pierre	549471	01/09/2015	ATP2
CI	108944	ODJIN	Olivier	524903	16/03/2015	ATP2
CI	122167	PEYRERA	Louis	543531	01/07/2015	ATP2
CI	94022	ROCCA	Celine	549974	01/09/2015	ATP2
CI	43020	SALLES	Jérôme	548361	01/09/2015	ATP2
CI	110057	SOIZA	Laëtitia	549389	01/09/2015	ATP2
CE	68073	VALENZA	Daniel	505715	01/12/2014	ATP2

DEC152370DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'unité UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152074INSHS du 14 octobre 2015 décision portant cessation de fonctions de Monsieur Hassan PEERHOSSAINI, directeur et nomination de Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'UMR8236, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'unité UMR8236, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC140203DR01 du 16 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 novembre 2015

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC152434DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie NOVEMBER, directrice par intérim de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152052INSHS du 5 octobre 2015 portant nomination de Madame Valérie NOVEMBER aux fonctions de directrice par intérim et de Messieurs Gilles JEANNOT et Pascal UGHETTO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR 8134, intitulée «Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS)» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie NOVEMBER, directrice par intérim de l'unité 8134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie NOVEMBER, délégation de signature est donnée à M. Gilles JEANNOT, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, à M. Pascal UGHETTO, Professeur certifié, et à Mme Alice AZEMAR, Ingénieure d'études (CDD), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Concernant Mme Alice AZEMAR sa délégation prend fin au 31 décembre 2015.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 15 septembre 2015

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC152273DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9194, intitulée « EXCESS », dont le directeur est Monsieur Francis KRAMARZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud RICHEL, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, Monsieur Sébastien DAVID, Technicien classe exceptionnelle, Monsieur Julien MORAIN, Technicien de classe normal, Monsieur Edouard CHALLE, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Grégory CORCOS, Professeur Associé, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151026DR01 du 10 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 20 octobre 2015

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC152372DR02

Décision portant délégation de signature à M. Claude Catala, directeur de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2201, intitulée Observatoire de Paris, dont le directeur est M. Claude Catala ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC152159INSU du 29 octobre 2015 nommant Goulwenn Letourneux, Directeur de Service, directeur adjoint par intérim de l'unité UMS2201 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude Catala, directeur de l'unité UMS2201, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00
☎ 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Catala, délégation de signature est donnée à Goulwenn Letourneux, Directeur de Service et Christine Balsamo, Assistant Ingénieur (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 novembre 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2201, intitulée Observatoire de Paris, dont le directeur est M. Claude Catala ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC152159INSU du 29 octobre 2015 nommant Goulwenn Letourneux, Directeur de Service, directeur adjoint par intérim de l'unité UMS2201 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Goulwenn Letourneux, Directeur de Service, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Goulwenn Letourneux, délégation est donnée à Mme Christine Balsamo, Assistant ingénieur (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 novembre 2015

Le directeur d'unité
Claude Catala



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

01 42 34 94 00
01 43 26 87 23

DEC152357DR02

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Goud, directeur de l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR144, intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaire, dont le directeur est Bruno Goud ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaires à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Goud, directeur de l'unité UMR144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Goud, délégation de signature est donnée à Mme Graça Raposo, Directeur de Recherche et Mme Caroline Audouin, Attachée d'Administration de la Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 novembre 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC152257DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7585, intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, dont le directeur est M. Reynald Pain ;

Vu la décision n° DEC151574IN2P3 du 20 juillet 2015 portant nomination de M. Grégorio BERNARDI directeur de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien BOLMONT, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Evelyne Méphane, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée².

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2015

Le directeur d'unité
Grégorio BERNARDI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

² Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

01 42 34 94 00
01 43 26 87 23

DEC 151555DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3608 intitulée République des Savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision 133027DGS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité USR3608, intitulée République des Savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, dont le directeur est Antoine Compagnon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sarah ALIBAY SAMDJEE, Secrétaire Générale de l'USR3608, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 octobre 2015

Le directeur d'unité



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00
☎ 01 43 26 87 23

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152474DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3717 intitulée Micro et nanofluide.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Karen Brémond, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2015

La directrice d'unité
Stéphanie Descroix

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



DEC152473DR02

Décision donnant délégation de signature à Stéphanie DESCROIX, directrice de l'unité GDR3717 intitulée Micro et nanofluide, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphanie Descroix, directrice de l'unité GDR3717, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris B
Service financier et comptable

www.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphanie Descroix, délégation de signature est donnée à Karen Brémond, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges



Décision portant délégation de signature à Mme Angela Taddei, Directrice de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3664, intitulée Dynamique du Noyau.

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC151634INSB portant nomination de Mme Angela Taddei aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°3664 intitulée « Dynamique du noyau ».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Angela Taddei, directrice de l'unité UMR3664, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela Taddei, délégation de signature est donnée à Mme Dominique Chardonnières, Assistant ingénieur, à Mme Marion Martin, Assistant ingénieur et à Nathalie Dostatni, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 novembre 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC152378DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7167, intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie, dont le directeur est M. Ludwik Leibler ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7167, intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015;

Vu la décision DEC152134INC du 27 octobre 2015 portant nomination par intérim de Michel Cloitre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7167.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr. Michel Cloitre, Directeur de recherches à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2015

Le directeur d'unité
Ludwik Leibler



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00
☎ 01 43 26 87 23

DEC152376DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ludwik Leibler, directeur de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7167, intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie, dont le directeur est M. Ludwik Leibler;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7167, intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015

Vu la décision DEC152134INC du 27 octobre 2015 portant nomination par intérim de Michel Cloitre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7167.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludwik Leibler, directeur de l'unité UMR7167, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

01 42 34 94 00

01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludwik Leibler, délégation de signature est donnée à Mr. Michel Cloitre, Directeur de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, dont la directrice est Mme Anne E. Berger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne E. Berger, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Paperman, PU, M. Eric Fassin, PU et Mme Kamila Bouchemal², IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC150721DR05 du 19 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 06 octobre 2015

Le délégué régional
Philippe Cavalier

² Pour un montant limité à 10 000 €

Décision portant délégation de signature à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, dont la directrice est Mme Anne E. Berger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne E. Berger, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Paperman, PU, M. Eric Fassin, PU et Mme Kamila Bouchemal², IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC150721DR05 du 19 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 06 octobre 2015

Le délégué régional
Philippe Cavalier

² Pour un montant limité à 10 000 €

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Blanc, directrice de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont la directrice est Mme Nathalie Blanc ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Blanc, directrice de l'unité UMR 7533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de l'unité UMR 7533, Mme Nathalie Blanc, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice MOËLLIC, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 octobre 2015

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice MOËLLIC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont la directrice est Mme Nathalie Blanc ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice MOËLLIC, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 12 octobre 2015

La directrice d'unité
Nathalie BLANC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC152163DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Kamila BOUCHEMAL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, dont la directrice est Mme Anne E. Berger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Kamila BOUCHEMAL, chargée de gestion administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Denis, le 06 octobre 2015.

La directrice d'unité
Mme Anne E. Berger

DEC152347DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun Bornette, M. Francis Raoul, M. Olivier Fabbri et Mme Sylvie Costille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement », dont le directeur est Daniel Gilbert;

Vu la décision DEC151973INEE du 12 octobre 2015 portant nomination de Madame Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Gudrun Bornette**, Directrice de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gudrun Bornette, délégation est donnée à **M. Francis Raoul**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gudrun Bornette et de M. Francis Raoul, délégation est donnée à **M. Olivier Fabbri**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gudrun Bornette, de M. Francis Raoul et de M. Olivier Fabbri, délégation est donnée à **Mme Sylvie Costille**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 27 octobre 2015

Le directeur d'unité

Daniel Gilbert

DEC152346DR06

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilbert, directeur de l'unité UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement », dont le directeur est Daniel Gilbert;

Vu la décision DEC151973INEE du 12 octobre 2015 portant nomination de Madame Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Daniel Gilbert**, directeur de l'unité UMR6249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Gilbert, délégation de signature est donnée à **Mme Gudrun Bornette**, Directeur de recherche CNRS, à **M. Francis Raoul**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, à **M. Olivier Fabbri**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, et à **Mme Sylvie Costille**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120103DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 27 octobre 2015

Philippe Piéri

Daniel Gilbert

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Gudrun Bornette

Francis Raoul

La délégataire

Le délégataire

Olivier Fabbri

Sylvie Costille

Le délégataire

La délégataire

DEC152349DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Priou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies » ;

Vu la décision DEC151220INC du 24 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Alain Dereux aux fonctions de directeur de la FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claire Priou**, Assistant Ingénieur CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 27 octobre 2015

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Alain Dereux

DEC152186DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Benoit, responsable du service central du traitement de la dépense (SCTD) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC10013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC152061DAJ du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Nicole Benoit aux fonctions de responsable du service central du traitement de la dépense (SCTD) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nicole Benoit**, responsable du service central du traitement de la dépense de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du service, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Benoit, délégation est donnée à **Mme Rosaria Donato**, Ingénieure de recherche CNRS, responsable

du pôle Exploitation du service central de traitement de la dépense, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142241DR06 du 19 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} novembre 2015

Philippe Piéri

Nicole Benoit

Le Délégué Régional

La responsable du SCTD

Rosaria Donato

La délégataire

DEC152348DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies » ;

Vu la décision DEC151220INC du 24 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Alain Dereux aux fonctions de directeur de la FR2604 intitulée « Sciences de la Matière et Technologies » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain Dereux**, directeur de l'unité FR2604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Dereux, délégation de signature est donnée à **Mme Claire Priou**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120096DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 27 octobre 2015

Philippe Piéri

Alain Dereux

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Claire Priou

La délégataire

DEC152442DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur par intérim de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, dont le directeur par intérim est M. Olivier BEUF ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier BEUF, directeur par intérim de l'unité UMR5220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BEUF, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy PROST, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC141819DR07 du 1er juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2015

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 134 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

DEC152463dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Lydia SEABRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

Vu la décision n°DEC150003INSHS du 30 janvier 2015 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI aux fonctions de Directrice de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lydia SEABRA, Secrétaire générale de la MSHVL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

La décision n° DEC142911DR08 du 02 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 23 novembre 2015

La directrice d'unité
Chiara LASTRAIOLI

DEC151364dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et Simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

Vu la décision n°DEC142480INSMI du 13 novembre 2014 portant nomination de Mme Carine LUCAS aux fonctions de Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et Simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure au MAPMO (UMR7349), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 juin 2015

Le Délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC152462dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

Vu la décision n°DEC150003INSHS du 30 janvier 2015 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI aux fonctions de Directrice de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chiara LASTRAIOLI, directrice de l'unité USR3501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chiara LASTRAIOLI, délégation de signature est donnée à Mme Lydia SEABRA, Secrétaire générale de la MSHVL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 5 000 €uros HT.

Article 3

La décision n° DEC150483DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 novembre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC152367DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures, Urbanités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2015 l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, dont le directeur est M. Daniel SIRET ;

Vu la décision DEC151042INSHS du 29 avril 2015 portant changement d'intitulé de l'UMR1563 Ambiances Architecturales et Urbaines, en Ambiances, Architectures, Urbanités à compter du 15 avril 2015

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel SIRET, délégation de signature est donnée à M. Anthony PECQUEUX, CR2 CNRS, directeur-adjoint, M. Thomas LEDUC, IRHC CNRS, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Françoise CHOLAT, TCS, CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à l'exclusion des commandes de fonctionnement et d'équipement.

Article 3

La décision n° DEC150853DR11 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 novembre 2015

Le délégué régional

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Jérôme VITRE

DEC152387DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FAUCHERRE, directeur par intérim de l'unité UMR7298 intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est Henri AMOURIC ;

Vu la décision DEC152054INSHS du 27 octobre 2015 nommant M. Nicolas FAUCHERRE directeur par intérim de l'UMR7298, Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée, à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas FAUCHERRE, directeur par intérim de l'unité UMR7298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas FAUCHERRE**, délégation de signature est donnée à Mme Véronique FRANCOIS, directrice adjointe, DR2, à Mme Virginie MARI, AI et à Mme Ingrid PROPSON-ESCALIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151060DR12 du 10 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 octobre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152298DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340 intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7340, intitulée « Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres », dont le directeur est Patrick BONTOUX ;

Vu la décision DEC152080INSIS du 15 octobre 2015 nommant M. Pierre SAGAUT directeur de l'UMR7340, Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres, à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre SAGAUT**, délégation de signature est donnée à M. Olivier BOUTIN, professeur, et à M. Michel POGNANT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140261DR12 du 20/01/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15 octobre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152335DR12

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECHET, directeur par intérim de l'unité FR3513 intitulée *Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3513, intitulée «Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille», dont le directeur est Jean-Claude HENNET ;

Vu la décision DEC152053INS2I du 1^{er} octobre 2015 nommant M. Frédéric BECHET directeur par intérim de la FR3513, «Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille», à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BECHET, directeur par intérim de l'unité FR3513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC121609DR12 du 2 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2015

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152211DR12

Décision portant délégation de signature à M. Liva RALAIVOLA, directeur par intérim de l'unité UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7279 intitulée « Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Marseille », dont le directeur est Jean-Marc TALBOT ;

Vu la décision DEC152085INS2I du 1^{er} octobre 2015 nommant M. Liva RALAIVOLA directeur par intérim de l'UMR7279, Laboratoire d'informatique de Marseille, à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Liva RALAIVOLA, directeur par intérim de l'unité UMR7279, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Liva RALAIVOLA**, délégation de signature est donnée à M. Yann VAXES, Professeur, et à Mme Martine QUESSADA, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120697DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 octobre 2015

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152299DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BOUTIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7340 intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7340, intitulée « Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres », dont le directeur est Patrick BONTOUX ;

Vu la décision DEC152080INSIS du 15 octobre 2015 nommant M. Pierre SAGAUT directeur de l'UMR7340, Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres, à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Olivier BOUTIN*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier BOUTIN*, délégation est donnée à M. Michel POGNANT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15 octobre 2015

Le directeur d'unité
Pierre SAGAUT

DEC152388DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MARI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est Henri AMOURIC ;

Vu la décision DEC152054INSHS du 27 octobre 2015 nommant M. Nicolas FAUCHERRE directeur par intérim de l'UMR7298, Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée, à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Virginie MARI, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 octobre 2015

Le directeur d'unité
Nicolas FAUCHERRE

DEC152267DR13

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5508, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5508, intitulée *Laboratoire de mécanique et génie civil*, dont le directeur est M. Stéphane PAGANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine BARDET, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BARDET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Frédéric DUBOIS, Directeur Adjoint ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DUBOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Annarella REMERCIARO, Administratrice ;

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15 septembre 2015

Le directeur d'unité



Stéphane PAGANO

DEC152264DR13

Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3426 intitulée *BioCampus Montpellier*, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS3426 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent JOURNOT, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COUETTE, CR1, et à M. Matthieu RICHARD, TECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150247DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} octobre 2015.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : Laurent JOURNOT



Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Brigitte COUETTE

Spécimen de signature

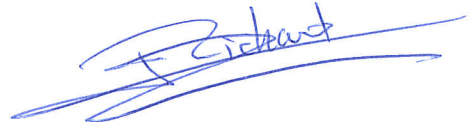
GRADE : CRI



2) NOM : Matthieu RICHARD

Spécimen de signature

GRADE : TECN



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Mathieu RICHARD

GRADE : TECN

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable du Service Gestion Financière et Comptable .

SPECIMEN DE SIGNATURE :



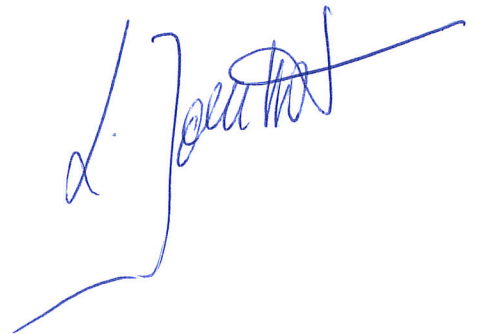
2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



DEC152282DR13

Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3426, intitulée BioCampus Montpellier ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3426, intitulée *BioCampus Montpellier*, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Matthieu RICHARD, Responsable du service Gestion Financière et Comptable, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

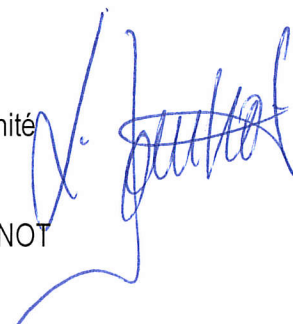
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} octobre 2015

Le directeur d'unité

Laurent JOURNOT



¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC152028DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie BLANGY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3646, intitulée Recherche Action Participative et Sciences Citoyennes ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3646, intitulée, *Recherche Action Participative et Sciences Citoyennes*, dont la directrice est Mme Sylvie BLANGY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique HANIN, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique HANIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Marguerite NGUYEN-PLATON, Responsable du service gestion ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2015

La directrice d'unité



Sylvie BLANGY

DEC151178DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michel Grégoire directeur de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse ;

Vu la décision DEC122270INSU du 19 septembre 2012 portant nomination de M. Michel Grégoire aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Grégoire directeur de l'UMR5563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Grégoire délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie Duchéne, PR, à M. Sylvain Bonvalot, DR, à Mme Laurence Marlats, IE, et à Mme Elisabeth Soulié, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 septembre 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Duchéne, à M. Sylvain Bonvalot, à Mme Laurence Marlats et à Mme Elisabeth Soulié pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse ;

Vu la décision DEC122270INSU du 19 septembre 2012 portant nomination de M. Michel Grégoire aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Duchéne, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée .¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Duchéne délégation est donnée à M. Sylvain Bonvalot, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Duchéne et de M. Sylvain Bonvalot délégation est donnée à Mme Laurence Marlats, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Duchéne, de M. Sylvain Bonvalot et de Mme Laurence Marlats délégation est donnée à Mme Elisabeth Soulié, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Michel Grégoire

DEC152172DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Maïté Armengaud directrice de l'unité MOY1674 intitulée « Médiateur » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC110057DAJ du 24 janvier 2011 portant nomination de Mme Maïté Armengaud aux fonctions de médiatrice du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maïté Armengaud, directrice de l'unité MOY1674, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 octobre 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC152391DR15

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pijaudier-Cabot, directeur par intérim de l'unité mixte de service n°3360 intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier » (D-MeX), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142136DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de service n°3360, intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier » (D-MeX) et nommant M. Alain Graciaa, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152094INSIS portant cessation de fonctions de M. Alain Graciaa et nommant M. Gilles Pijaudier-Cabot, directeur par intérim de l'unité mixte de service n°3360, intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier » (D-MeX) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Pijaudier-Cabot, directeur par intérim de l'UMS3360, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 5 novembre 2015

La déléguée régionale

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Gaëlle Bujan

DEC151741DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar, directeur par intérim de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes dont la directrice est Anne Godfroy ;

Vu la décision DEC151454INEE du 01 juillet 2015 portant nomination de M. Mohamed Jebbar, directeur par intérim et M. Didier Flament, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed Jebbar, directeur par intérim de l'unité n°6197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Jebbar, délégation de signature est donnée à M. Didier Flament, chargé de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04 septembre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC151742DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes dont la directrice est Anne Godfroy ;

Vu la décision DEC151454INEE du 01 juillet 2015 portant nomination de M. Mohamed Jebbar, directeur par intérim et M. Didier Flament, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Flament, chargé de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 18 novembre 2015

Le directeur d'unité (par intérim)

Mohamed JEBBAR

DEC152311DR17

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pouliquen, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est François Baudin ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée UPS855 Division technique de l'INSU (DT INSU) et nommant M. Dominique Pouliquen directeur, M. Michel Calzas et M. Nadir Amarouche directeurs adjoints de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Pouliquen, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Pouliquen, délégation de signature est donnée à Mme Françoise Le Corre, technicienne de classe supérieure et M. Emmanuel De Saint-Léger, ingénieur d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Fait à Rennes, le 29 septembre 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC152315DR17

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pouliquen pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est François Baudin ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée UPS855 Division technique de l'INSU (DT INSU) et nommant M. Dominique Pouliquen directeur, M. Michel Calzas et M. Nadir Amarouche directeurs adjoints de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Le Corre, technicienne de classe supérieure et M. Emmanuel De Saint-Léger, ingénieur d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 30 septembre 2015

Le directeur d'unité

Dominique POULIQUEN

DEC152316DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Bart, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne dont le directeur est Christian Le Bart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Le Bart, directeur de l'unité USR3549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Le Bart, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2015

La déléguée régionale

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Clarisse DAVID

DEC152322DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Bart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne dont le directeur est Christian Le Bart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 05 novembre 2015

Le directeur d'unité

Christian LE BART

DEC152325DR17

Décision portant délégation de signature à M. David Renault, directeur du groupement de recherche GDR3647 intitulé Invasions biologiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche n°3647 intitulé Invasions biologiques, dont le directeur est David Renault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Renault, directeur du groupement de recherche GDR3647, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Renault, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Rigaud, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152326DR17

Décision portant délégation de signature à M. David Renault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3647 intitulé Invasions biologiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche n°3647 intitulé Invasions biologiques, dont le directeur est David Renault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandra Rigaud, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur d'unité

David RENAULT

DEC152403DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855 intitulée Division technique de l'INSU dont le directeur est François Baudin ;

Vu la décision DEC14213DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée UPS855 Division technique de l'INSU (DT INSU) et nommant M. Dominique Pouliquen directeur, M. Michel Calzas et M. Nadir Amarouche directeurs adjoints de cette unité ;

Vu la décision DEC152129INSU du 15 octobre 2015 portant cessation de fonctions de M. Dominique Pouliquen et nomination de M. Nadir Amarouche, directeur par intérim de

l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nadir Amarouche, directeur par intérim de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nadir Amarouche, délégation de signature est donnée à M. Michel Calzas, ingénieur de recherche hors classe, Mme Françoise Le Corre, technicienne de classe supérieure et M. Emmanuel De Saint-Léger, ingénieur d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Fait à Rennes, le 10 novembre 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC152405DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855 intitulée Division technique de l'INSU dont le directeur est François Baudin ;

Vu la décision DEC14213DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée UPS855 Division technique de l'INSU (DT INSU) et nommant M. Dominique Pouliquen directeur, M. Michel Calzas et M. Nadir Amarouche directeurs adjoints de cette unité ;

Vu la décision DEC152129INSU du 15 octobre 2015 portant cessation de fonctions de M. Dominique Pouliquen et nomination de M. Nadir Amarouche, directeur par intérim de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Calzas, ingénieur de recherche hors classe, Mme Françoise Le Corre, technicienne de classe supérieure et M. Emmanuel De Saint-Léger,

ingénieur d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 13 novembre 2015

Le directeur d'unité

Nadir AMAROUCHE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Décision portant délégation de signature à M. Guy Ouvrard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent Boucher, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Agnès Granier, directrice de recherche de 1^{ère} classe et de Mme Andrée Hulbert, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 16 novembre 2015

Le directeur d'unité

Guy OUVRARD

DEC152418DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret, directrice du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche n°3659 intitulé Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème dont la directrice est Hélène Hégaret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hégaret, directrice du groupement de recherche GDR3659, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hégaret, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie Podeur, assistante ingénieure et M. Olivier Ragueneau, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 novembre 2015

La déléguée régionale

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Clarisse DAVID

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche n°3659 intitulé Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème dont la directrice est Hélène Hégaret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Sophie Podeur, assistante ingénieure et M. Olivier Ragueneau, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 13 novembre 2015

La directrice d'unité

Hélène HEGARET

DEC152344DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Monsieur Vincent Benavent, adjoint à la déléguée régionale Nord Pas de Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC112215DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Vincent Benavent aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie ;

Vu le projet d'accord-cadre portant sur les plates-formes en Biologie Santé de la métropole lilloise ;

DÉCIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à M. Vincent Benavent, adjoint à la déléguée régionale Nord Pas de Calais et Picardie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord-cadre portant sur les plates-formes en Biologie Santé de la métropole lilloise.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC152281DR20

Décision portant délégation de signature à M. Nadir AMAROUCHE, directeur par intérim de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 142131DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le responsable est Dominique Pouliquen ;

Vu la décision n° 152129INSU du 28/09/2015 portant cessation de fonctions de M. Dominique Pouliquen et nomination de M. Nadir Amarouche, directeur par intérim de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 01/10/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nadir Amarouche, responsable de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nadir Amarouche, délégation de signature est donnée M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement et Mme Josiane Pellegrino, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 133198DR20 du 18/11/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 20/10/2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC152401DR20

Décision portant délégation de signature à M. Olivier RAINART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier RAINART, ingénieur d'étude, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée, uniquement sur les centres financiers 2083 et 2099.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 20/01/2015

La déléguée régionale

Béatrice SAINT-CRICQ

DEC152396DR20

Décision portant délégation de signature à M. Grégory Maggion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), dont le responsable est Gabriel GORSKY ;

Vu la décision n° 152068INSU du 14/10/2015 portant cessation de fonctions de M. Gabriel GORSKY et nomination de M. Rodolphe LEMEE, directeur par intérim de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 01/09/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Grégory Maggion, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory Maggion, délégation est donnée à Mme Patricia Challier, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Seyne, le 06/11/2015

Le directeur d'unité
Rodolphe LEMEE

DEC152395DR20

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe LEMEE, directeur par intérim de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), dont le responsable est Gabriel GORSKY ;

Vu la décision n° 152068INSU du 14/10/2015 portant cessation de fonctions de M. Gabriel GORSKY et nomination de M. Rodolphe LEMEE, directeur par intérim de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 01/09/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rodolphe LEMEE, responsable de l'unité UMS829, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe Lemee, délégation de signature est donnée M. Grégory Maggion, secrétaire général et Mme Patricia Challier, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 133192DR20 du 18/11/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 06/11/2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC152283DR20

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Alessandrini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 142131DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le responsable est Dominique Pouliquen ;

Vu la décision n° 152129INSU du 28/09/2015 portant cessation de fonctions de M. Dominique Pouliquen et nomination de M. Nadir Amarouche, directeur par intérim de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 01/10/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Alessandrini, délégation est donnée à Mme Josiane Pellegrino, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Seyne, le 20/10/2015

Le directeur d'unité
Nadir Amarouche

DEC151967DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, correspondant pour la protection des données

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC152290DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

Vu la décision DEC151966DAJ portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS ;

Vu la décision n° DEC152292 DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Nicolas Castoldi, correspondant pour la protection des données, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment ceux relatifs aux fonctions de correspondant informatique et libertés.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

décembre 2015

Fait à Paris, le 1^{er}

Alain Fuchs

DEC152356DAJ

Décision ponctuelle relative aux conditions de délégations de signature pour les marchés conclus sur le fondement de l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le site du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI)

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics (CMP) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux et notamment son article 2 ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS et notamment son article 3 ;

Vu la décision DEC120002DAJ portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

Considérant que l'accord-cadre portant sur la fourniture d'électricité pour le site du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI) a été passé par la direction déléguée aux achats et à l'innovation du CNRS pour satisfaire les besoins du LNCMI, que la passation et la signature des marchés subséquents relèvent de la compétence du Délégué régional de la circonscription Alpes ;

Considérant le dispositif retenu pour la signature électronique des marchés subséquents, en conséquent il y a lieu de garantir la bonne articulation entre le schéma juridique et le schéma organisationnel de compétences pour signer électroniquement les marchés subséquents conclus sur le fondement de l'accord-cadre précité ;

DECIDE :

Art. 1er – M. Jérôme Vitre, Délégué régional de la circonscription Alpes, peut consentir une délégation ponctuelle à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation (DDAI), aux fins de signer électroniquement les marchés subséquents conclus sur le fondement de l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le site du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC151988DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 2 juillet 2015 approuvant la prorogation du consortium de droit privé italien EGO ;

Vu la décision DEC142052DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures ;

Vu l'acte constitutif du consortium « European Gravitational Observatory » (EGO) du 11 décembre 2000, répertoire n.11228/48665 – enregistré à Pise le 29 décembre 2000, n.1108 ;

Vu l'acte modifiant le consortium EGO du 4 février 2009, répertoire n.17411/8121, enregistré à Pise le 10 février 2009, n.983 serie 1T ;

Vu le projet d'acte notarié portant prorogation du consortium EGO pour une durée de 5 ans à compter du 11 décembre 2015 jusqu'au 10 décembre 2020 ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte notarié portant prorogation du consortium EGO pour une durée de 5 ans à compter du 11 décembre 2015 jusqu'au 10 décembre 2020.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 septembre 2015

Alain Fuchs

DEC152323DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC105348DAJ du 6 janvier 2011 portant nomination de Mme Dominique Guillemaud-Mueller aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'IN2P3 ;

Vu le projet de convention portant renouvellement du laboratoire international associé « *French-Indian International Associated Laboratory for Nuclear Science* » (LIA FI-NS) conclu entre le CNRS et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL), *the Bhabha Atomic Research Centre* (BARC), *the Tata Institute of Fundamental Research* (TIFR), *the Variable Energy Cyclotron Centre* (VECC) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant renouvellement du LIA « *French-Indian International Associated Laboratory for Nuclear Science* » (LIA FI-NS) conclue entre le CNRS et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL), *the Bhabha Atomic Research Centre* (BARC), *the Tata Institute of Fundamental Research* (TIFR), *the Variable Energy Cyclotron Centre* (VECC).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 octobre 2015



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC152354DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Reynald Pain, directeur adjoint scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC143006DAJ du 22 décembre 2014 portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'IN2P3 ;

Vu le projet d'*International agreement for the organization, management and funding for the operation of the Pierre Auger Observatory among the science funding institutions of countries in the Pierre Auger Collaboration* ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Reynald Pain, directeur adjoint scientifique à l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du Président du CNRS, l'*International agreement for the organization, management and funding for the operation of the Pierre Auger Observatory among the science funding institutions of countries in the Pierre Auger Collaboration*.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC152339DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Monsieur Arnaud Lalo, adjoint au directeur pour l'Asie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC151613DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Arnaud Lalo aux fonctions d'adjoint au directeur pour l'Asie à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu le projet de convention fixant les modalités de création du LIA « *International French Malaysian Natural Product Laboratory* » (LIA IFM NatProLab) entre l'université de Malaya et le CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à M. Arnaud Lalo, adjoint au directeur pour l'Asie à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet de convention fixant les modalités de création du LIA IFM NatProLab conclu avec l'université de Malaya.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 novembre 2015

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152270INSIS

Décision portant modification de la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche (FR2609) intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp) ;

Vu l'avenant n°5 à la convention de création de la fédération de recherche FR2609 ;

Décide :

Art. 1. – A compter du 1er janvier 2014, les dispositions de la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, relatives à la fédération de recherche FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp) sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Partenaires : ARTS ET METIERS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, MINES PARISTECH, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ENS CACHAN, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE DE MARNE-LA-VALLEE, ECOLE CENTRALE PARIS, EDF, ONERA, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, ENSTA PARISTECH, IFSTTAR, CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

Décision portant changement d'intitulé de l'UMR n° 3495 *Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122734DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 3495 *Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage* ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 29 janvier 2014 ;



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DÉCIDE :

Article 1^{er} – changement d'intitulé

L'intitulé de l'UMR n° 3495 susvisée devient « *Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine* », avec effet au 1^{er} juin 2015.

Article 2 – publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2015**

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE

Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la plateforme de Séquençage à Haut Débit

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des diverses prestations réalisées par la plateforme de séquençage à haut débit de l'I2BC-sont fixés selon les barèmes joints en annexe.
Ces tarifs font l'objet d'un dossier d'instruction auditable, validé le 4 novembre 2015.

Article 2 :

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 novembre 2015

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Pour le Président du CNRS
et par délégation
Jean-Jacques BUILLEMINOT

Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - I2BC
Plateforme de séquençage à haut débit

Prestation proposée	Biochimie					
	Préparation d'une banque ADNg ou une banque CHIP-Seq (une remise de -10% sera appliquée quand nombre de banques > 10)	Préparation d'une Banque petits ARN / Banque transcriptome Script-Seq / Banque transcriptome TrueSeq modifié (une remise de -10% sera appliquée quand nombre de banques > 10)	Analyse d'une chip par Bioanalyzer (ADN HS et ARN pico) (1 à 10 échantillons)	Contrôle qualité d'une banque (1 dosage Qubit, 1 PCR semiquantitative et 1 analyse par bioanalyzer)	Purification RiboZéro d'un échantillon (déplétion des ARNs ribosomiques)	Purification polyA d'un échantillon
PROPOSITION DE PRIX DE VENTE						
Tarif interne I2BC	184,00 €	262,00 €	30,00 €	12,00 €	30,00 €	68,00 €
Tarif académique	187,00 €	265,00 €	33,00 €	15,00 €	33,00 €	71,00 €
Tarif Industriel et académique étranger	378,00 €	521,00 €	88,00 €	50,00 €	130,00 €	198,00 €

Code prestation	HTS-ADN	HTS-ARN	HTS-BIOANALYZER	HTS-CQBANQUE	HTS-RIBOZERO	HTS-POLYA
-----------------	---------	---------	-----------------	--------------	--------------	-----------

Prestation proposée	Miseq				
	Séquençage Miseq single read 50 bases (10 millions de clusters garanties)	Séquençage Miseq paired end 2x75 bases ou single read 150 bases (15 millions de clusters garanties)	Séquençage Miseq paired end 2x150 bases ou single read 250 bases (10 millions de clusters garanties)	Séquençage Miseq paired end 2x250 bases (10 millions de clusters garanties)	Séquençage Miseq paired end 2x300 bases (15 millions de clusters garanties)
PROPOSITION DE PRIX DE VENTE					
Tarif interne I2BC	1 166,00 €	987,00 €	861,00 €	976,00 €	1 542,00 €
Tarif académique	1 169,00 €	991,00 €	865,00 €	979,00 €	1 545,00 €
Tarif Industriel et académique étranger	1 909,00 €	1 688,00 €	1 532,00 €	1 674,00 €	2 375,00 €

Code prestation	HTS-MISEQSR50	HTS-MISEQPE75SR150	HTS-MISEQPE150SR250	HTS-MISEQPE250	HTS-MISEQPE300
-----------------	---------------	--------------------	---------------------	----------------	----------------

Prestation proposée	HiSeq	
	Séquençage HiSeq single read 50 bases (1 piste) (120 millions de clusters garanties)	Séquençage HiSeq paired end 2x100 bases (1 piste) (120 millions de clusters garanties)
PROPOSITION DE PRIX DE VENTE		
Tarif interne I2BC	847,00 €	2 249,00 €
Tarif académique	850,00 €	2 252,00 €
Tarif Industriel et académique étranger	1 122,00 €	2 861,00 €

Code prestation	HTS-HISEQSR50	HTS-HISEQPE100
-----------------	---------------	----------------

Prestation proposée	Bio-informatique			
	Cartographie (par échantillon)	Expression Différentielle entre 2 conditions	Assemblage simple d'un échantillon	Détection de variants (Snps et indels) par échantillon
PROPOSITION DE PRIX DE VENTE				
Tarif interne I2BC	25,00 €	33,00 €	35,00 €	28,00 €
Tarif académique	28,00 €	36,00 €	38,00 €	31,00 €
Tarif Industriel et académique étranger	77,00 €	254,00 €	305,00 €	153,00 €

Code prestation	HTS-CARTO	HTS-EXPDIFF	HTS-ASSEMBL	HTS-VARIANTS
-----------------	-----------	-------------	-------------	--------------

DEC152345DR04

Décision relative au tarif des produits du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (UMR8607) à Orsay

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des locations et prestations diverses réalisées par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire d'Orsay (UMR8607) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mai 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 octobre 2015

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

TARIFS EXERCICE 2015
Locations et Prestations diverses

Nom de la Prestation	PRESTATIONS INTERNES CNRS OU UPS		PRESTATIONS EXTERNES		Périmètre de la Prestation
	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
LOCATION AUDITORIUM ET PRESTATIONS ASSOCIEES					
• Auditorium P. LEHMANN	600,00 <i>300,00</i>	500 <i>250</i>		1 000 <i>500</i>	journée <i>1/2 journée</i>
• Réalisation audio-visuelle	300,00	250		250	journée
• Panneaux p/posters	180,00	150		150	forfaitaire
• Pause "petit déjeuner"	5,28	4,80		4,80	CaTch+jus de fruit+2 viennois.
• Pause "goûter"	3,74	3,40		3,40	CaTch+jus de fruit+2 biscuits
• Pause "café, jus"	2,97	2,70		2,70	CaTch + jus de fruit
• Pause "café"	1,10	1,00		1,00	Café, thé, chocolat (CaTch)
• Personnel de sécurité	240,00 60,00	200 50		200 50	Forfait Installation gardien + par heure de gardiennage
LOCATION AUTRES SALLES ET CHAMBRES					
• Salle informatique	204,00 <i>102,00</i>	170 <i>85</i>	204,00 <i>102,00</i>	170 <i>85</i>	journée <i>1/2 journée</i>
• Salles de réunion	180,00 <i>90,00</i>	150 <i>75</i>	180,00 <i>90,00</i>	150 <i>75</i>	journée <i>1/2 journée</i>
• Cafétéria	240,00	200	240,00	200	forfaitaire
• Chambres	38,40	32	38,40	32	La nuitée
REPROGRAPHIE					
• Copie couleur - format A4	0,18	0,15	0,18	0,15	coût x 2 pour un recto/verso
• Copie couleur - format A3	0,36	0,30	0,36	0,30	coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A4	0,05	0,04	0,05	0,04	coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A3	0,10	0,08	0,10	0,08	coût x 2 pour un recto/verso
• Reliure	1,20	1,00	1,20	1,00	La prestation
MAGASIN : Electronique - Mécanique - Papeterie - Gaz					
• Tous matériels et outillages	HT + TVA	CMUP (+10 à 12%)	HT + TVA	CMUP (+10 à 12%)	Coût Moyen Unitaire Pondéré de l'article augmenté des frais de gestion et fonctionnement.
REVUE ELEMENTAIRE					
• Le numéro : France métropol.	3 2,5	2,50 2,08			pour 1 à 4 numéros à partir de 5 numéros
• Le numéro : DOM TOM & UE	4,5	3,75			
• Le numéro : "reste du monde"	5,5	4,58			
PRESTATION DE MANUTENTION					
• sans engin	84,00	70,00			l'heure de manutention
• avec petit engin	108,00	90,00			l'heure de manutention
• avec gros engin	132,00	110,00			l'heure de manutention

Nom de la Prestation	PRESTATIONS INTERNES CNRS OU UPS		PRESTATIONS EXTERNES		Périmètre de la Prestation
	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
RÉALISATION ELECTRONIQUE					
• Puce "MATAcq"	48,00	40,00	48,00	40,00	l'unité
• Puce "SAMLONG"	60,00	50,00	60,00	50,00	l'unité
• Carte "Control Board"	3 000,00	2 500,00	3 000,00	2 500,00	l'unité
• Carte "WaveCatcher 16 voies"	3 600,00	3 000,00	3 600,00	3 000,00	l'unité
• Module "WaveCatcher 2 voies (V6)"	1 770,00	1 475,00	1 770,00	1 475,00	l'unité
• Module "WaveCatcher 8 voies"	3 600,00	3 000,00	3 600,00	3 000,00	l'unité
• Système "WaveCatcher 32 voies"	11 520,00	9 600,00	11 520,00	9 600,00	l'unité
• Système "WaveCatcher 48 voies"	14 640,00	12 200,00	14 640,00	12 200,00	l'unité
• Système "WaveCatcher 64 voies"	18 000,00	15 000,00	18 000,00	15 000,00	l'unité
• Module "SAMPIC 16 voies"	3 240,00	2 700,00	3 240,00	2 700,00	l'unité
• Module "SAMPIC 32 voies"	4 800,00	4 000,00	4 800,00	4 000,00	l'unité
• Modules, Syst. et Cartes Occasion	PU neuf - % d'obsolescence		PU neuf - % d'obsolescence		l'unité

DEC152139DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire

.....

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie, délégué régional, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional, pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9/09/2015...

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



Délégation Alsace

Annexe 1 à la

PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMR 7242 -
Biotechnologie et signalisation cellulaire

Code article	Nature des prestations	Tarif unitaire HT €
	1. 2 Spectres de dichroïsme circulaire en UV lointain incluant l'acquisition d'un contrôle (1+1)	
6402	Laboratoire CNRS	48,74
6403	Laboratoire UDS	48,7
6404	Secteur public	105,95
6405	Secteur privé	110,77
	2. 3 Spectres de dichroïsme circulaire en UV lointain incluant l'acquisition d'un contrôle (2+1)	
6406	Laboratoire CNRS	61,89
6407	Laboratoire UDS	61,89
6408	Secteur public	134,54
6409	Secteur privé	140,65
	3. 6 Spectres de dichroïsme circulaire en UV lointain incluant l'acquisition d'un contrôle (5+1)	
6410	Laboratoire CNRS	80,42
6411	Laboratoire UDS	80,42
6412	Secteur public	174,82
6413	Secteur privé	182,76
	4. 2 Spectres de dénaturation en température par dichroïsme circulaire incluant l'acquisition d'un contrôle (1+1)	
6414	Laboratoire CNRS	121,14
6415	Laboratoire UDS	121,14
6416	Secteur public	263,34
6417	Secteur privé	275,31
	5. 3 Spectres de dénaturation en température par dichroïsme circulaire incluant l'acquisition d'un contrôle (2+1)	
6418	Laboratoire CNRS	141,49

6419	Laboratoire UDS	141,49
6420	Secteur public	307,58
6421	Secteur privé	321,57

Code article	Nature des prestations	Tarif unitaire HT €
--------------	------------------------	---------------------

6. 6 Spectres de dénaturation en température par dichroïsme circulaire incluant l'acquisition d'un contrôle (5+1)

6422	Laboratoire CNRS	181,53
6423	Laboratoire UDS	181,53
6424	Secteur public	394,63
6425	Secteur privé	412,57

DEC152433INC

Décision portant modification de la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la fédération de recherche n° 3701 intitulée Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France et nommant M. Yannick Champion directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152181INC du 27 octobre 2015 portant cessation de fonctions de M. Yannick Champion et nomination de M. Frédéric Prima aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n° DEC142124DGDS du 18 décembre 2014, les dispositions relatives à la FR n° 3701 sont modifiées comme suit :

Remplacer : « Partenaires : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, CNAM, CHIMIE PARISTECH, UNIVERSITE PARIS-SUD, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE PARIS 13, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE, CENTRALESUPELEC, ARTS ET METIERS, PARISTECH, ONERA, CEA, MINES PARISTECH. »

Par « Partenaires : CNAM, CHIMIE PARISTECH, UNIVERSITE PARIS-SUD, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE PARIS 13, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE, CENTRALESUPELEC, ARTS ET METIERS, PARISTECH, ONERA, CEA, MINES PARISTECH. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



DEC152465DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité ERL3559 intitulée Du gène à la graine.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité ERL3559 intitulée Du gène à la graine,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité ERL3559.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 novembre 2015

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC152377INSHS

Décision modificative portant nomination des membres élus du comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°111254DAJ du 8 juillet 2011, relative à la délégation de signature de Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet ;

Vu la décision n°151344INSHS du 12 juin 2015 portant nomination de Mme Martine Esline-Accettella, nouvelle directrice de l'UPS 2776 POUCHET ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Conformément à l'article 1^{er} de la décision n° 31/90 du 9 février 1990 susvisée, l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance (COS), dont la composition est la suivante :

1°) Membres de droit :

- le directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ou son représentant ;
- le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord, ou son représentant.

2°) Membres nommés par le Président :

- en qualité de représentants des utilisateurs de l'unité de service :
 - le directeur de l'UMR 7217, Centre de Recherche Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) ou son représentant ;



Institut des sciences
humaines et sociales

www.cnrs.fr/inshs

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 99

- le directeur de l'UMR 8582, Groupe Société, Religions, Laïcités (GSRL) ou son représentant ;
 - la directrice de l'UMR 7023, Structures Formelles du Langage (SFL) ou son représentant.
- en qualité de personnalités extérieures :
 - Monsieur Jean-Louis GUILLERON, coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information ;
 - Madame Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

3°) Membre représentant les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique :

Est nommée, pour la durée de son mandat, en qualité de représentante de la section 35 du Comité national de la recherche scientifique :

- Madame Habiba BERKOUN.

4°) La directrice de l'UPS 2776 ainsi que deux membres élus pour quatre ans par le conseil de laboratoire de l'unité propre de service :

- Madame Martine ESLINE-ACCETTELLA, en sa qualité de directrice de l'UPS2776 ;
- Monsieur Jacques GIUSIANO, assistant maintenance et travaux ;
- Madame Barbara VIN, chargée des affaires générales.

La directrice de l'UPS 2776 ainsi que les deux membres élus assistent aux séances du COS avec voix consultative.

Art. 2 – Madame Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, est nommée aux fonctions de présidente du comité d'orientation et de surveillance, pour la durée du mandat de l'UPS 2276.

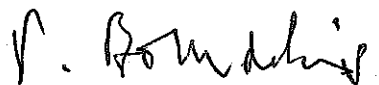
La présidente du COS peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont elle juge la présence utile.

Art. 3 – Le COS exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Son fonctionnement est régi par les articles 6 à 8 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le **10 NOV. 2015**



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales,

DEC152428DR07

Décision modifiant la décision DEC122832DR07 du 25 octobre 2012 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne,

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1^{er} novembre 2015, M. Yorrick Payzac (SSI) remplace Mme Jocelyne Rechagneux (CLAS), radiée des cadres, en tant que membre nommé au conseil de service de la délégation régionale Rhône Auvergne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152451DR08

Décision fixant la composition de la cellule de gestion de crise au sein de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes (MOY800).

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC060096DR08 du 18 septembre 2006 portant création d'une cellule de gestion de crise auprès du délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

La cellule de gestion de crise est composée des membres permanents suivants:

- Le délégué régional, M. Eric BUFFENOIR,
- L'adjointe au délégué régional, Mme Patricia MADRIERES,
- Le responsable du service des systèmes d'information, M. Hervé CHAUDRET
- La responsable des affaires générales et de la coordination, Mme Fabienne GENTILLET
- L'Ingénieur régional de prévention et sécurité, M. Damien MONCOQ
- La responsable du service communication, Mme Florence ROYER
- Le responsable du service patrimoine et logistique, M. Pascal TOUTIN

Article 2

La présente décision abroge la décision n°DEC130646DR08 du 19 février 2013.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 novembre 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC152575dr08

Décision portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunothérapie, Chimie & Cancer » - GICC.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu la décision DEC120973DR08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 15 octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7292 – GICC est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Gilles PAINAUD, Directeur
- M. Olivier HERAULT, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Denis MULLEMAN
- M. Gildas PRIE

- M. William RAOUL
- M. Christophe PASSOT
- Mme Camille MARTIN
- Mme Céline DESVIGNES
- Mme Marie-Véronique DEMATTEI
- Mme Anne MYCHAK

Membres nommés :

- M. Gilles THIBAULT
- Mme Diana CADENA-CASTANEDA
- Mme Cécile CROIX
- M. Fabrice GOUILLEUX
- M. Elfi DUCROQ

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC152499DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est Thierry TATONI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7263 à compter du 24 février 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 15 membres élus : 4 sièges pour le collège des chercheurs CNRS et IRD, 5 sièges pour les enseignants-chercheurs AMU et UAPV, 2 sièges pour les ITA CNRS et IRD, 2 sièges pour le collège IATSS et UAPV, 2 sièges pour le collège des doctorants ;
- 2 membres nommés : la responsable administrative et la correspondante de l'OSU Pythéas.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC152489DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7330, intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement », dont le directeur est Nicolas THOUVENY ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7330 à compter du 7 avril 2015.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les trois directeurs adjoints ;
- 10 membres élus : 5 pour le collège des chercheurs – enseignants-chercheurs (2 pour le sous-collège PR/DR, 2 pour le sous-collège MCF/CR et 1 pour le collège des doctorants), 5 ITA-BIATSS ;
- 6 membres nommés : 4 pour le collège des chercheurs – enseignants-chercheurs, et 2 pour le collège des ITA-BIATSS.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152501DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6134 intitulée Sciences pour l'environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6134 intitulée Sciences pour l'environnement, dont le directeur est Paul-Antoine BISGAMBIGLIA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6134 à compter du 4 février 2013.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus : 8 enseignants/chercheurs, 2 doctorants, 2 ITA ;
- 6 membres nommés : responsables de thème.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152431DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7373 intitulée Institut de mathématiques de Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est M. Bruno TORRESANI ;

Vu la décision DEC151773INSMI du 24 juillet 2015 portant nomination de Mme Raphaële HERBIN, directrice par intérim de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7373 à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 12 membres élus : 5 enseignants/chercheurs de rang A, 2 enseignants/chercheurs de rang B, 3 chercheurs de rang B, 1 IT de rang C et 1 doctorant ;
- 6 membres nommés : 2 enseignants/chercheurs de rang A, 1 enseignant/chercheur de rang B, 1 chercheur de rang B, 1 IT de rang C et 1 doctorant ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2015

Pour le président et par
délégation,

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC152490DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7246 intitulée Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7246, intitulée « Matériaux, divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », dont le directeur est Renaud DENOYEL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7246 à compter du 3 avril 2015.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres élus : 3 pour le collège des chercheurs – enseignants-chercheurs et 2 ITA-IATSS ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2015

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152078DR13

Décision portant création d'une **régie d'avances** auprès de l'unité FRE3673, intitulée « Chimie bio-inspirée et innovations écologique » dirigée par Mme Claude GRISON, et nomination du régisseur ;

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009,

DECIDE :

Article 1 – Création de la régie et nomination du régisseur

I. Il est institué une régie d'avances permanente auprès du Laboratoire de « Chimie bio-inspirée et innovations écologique » FRE n°3673 – CNRS, à compter du 1^{er} octobre 2015.

II. Cette régie est installée au Centre IRD de Nouméa, BP A5, 98848 Nouméa Cedex.

III. M. Cyril POULLAIN, Ingénieur de recherches, est nommé régisseur d'avances.

IV Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 2 – Dépenses payables par l'intermédiaire de la régie

Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes du Laboratoire CNRS « Chimie bio-inspirée et innovations écologique » – FRE n°3673 :

- Le matériel et le fonctionnement ;
- La rémunération de personnels payés sur une base horaire ou à la vacation, y compris les charges sociales afférentes, dès lors que ces rémunérations ne rentrent pas dans le champ d'application du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Les frais de mission et les avances sur ces frais.

Le montant maximal des dépenses de matériel et de fonctionnement susceptibles d'être payées par l'intermédiaire de cette régie est fixé à 2000 € par opération.

Pour les dépenses auxquelles ce seuil n'est pas applicable selon les arrêtés du 17/04/1994 modifiés, le montant maximum payable par l'intermédiaire du régisseur est de 2500 € par opération.

Article 3 – Modalités de paiement

I. Le régisseur effectue le paiement des dépenses par chèque ou en numéraire. Les paiements en numéraire sont limités à 300 € par montant unitaire de dépense.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa.

II. Les pièces justificatives de dépenses seront adressées à l'Agent comptable secondaire du CNRS de la DR13 Languedoc-Roussillon au minimum une fois par mois.

Article 4 - Montant de l'avance

Le montant de l'avance consentie au régisseur est fixé à 2500 €.

Article 5 – Cautionnement et indemnité de responsabilité

I. Le cautionnement de M. Cyril POULLAIN est fixé à 760 €. Le régisseur devra justifier de son adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

II. Il percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 140 €.

Article 6 - Dispositions finales

I. La Déléguée régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Languedoc-Roussillon sont chargés de l'exécution de la présente décision.

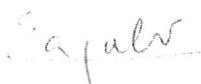
II. Ampliation de cette décision sera adressée :

- au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, directeur des comptes et de l'information financière.

III. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 septembre 2015

Vu,

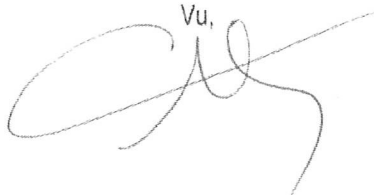


Christine CAZALET
Agent comptable secondaire de la Délégation
Languedoc-Roussillon



Ghislaine GIBELLO
Déléguée régionale
Délégation Languedoc-Roussillon

Vu,



Marie-Laure INISAN-EHRET
Agent comptable principal du CNRS

Pour acceptation,
Le régisseur



Cyril POUILLAIN

DEC152333DR13

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Languedoc Roussillon

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140814DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription du Languedoc Roussillon ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC143128DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Languedoc Roussillon s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 octobre 2015

La déléguée régionale
Ghislaine Gibello



DEC152166DR14

Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription du CNRS Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC150258DRH du 3 février 2015 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié ;

Décide

Article 1^{er}

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- Le syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- Le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- Le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES)
- Le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- Le syndicat SUD Recherche EPST,
- L'union nationale des syndicats autonome éducation (UNSA Education).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à TOULOUSE, le 11 octobre 2015

Le délégué régional

Christophe GIRAUD

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100045ISHS en date du 8 juillet 2010 portant composition du comité de l'archéologie ;



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Le comité de l'archéologie est composé comme suit :

4 membres de droit :

- M. Francis PROST, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, est désigné comme représentant de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- M. Pascal BUTTERLIN, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, est désigné comme représentant de la Direction des Politiques de Mobilité et d'Attractivité du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ;
- Mme Anne LEHOËRFF, professeure à l'Université de Lille 3, est désignée comme représentante du Conseil National de la Recherche Archéologique ;
- M. Bernard RANDOIN, conservateur général du Patrimoine, est désigné comme représentant de la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication.

7 personnalités scientifiques nommées par le Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales :

- Mme Sophie GILOTTE, chargée de recherche au CNRS
- M. Dominique GARCIA, Président de l'INRAP
- Mme Estelle HERRSCHER, chargée de recherche au CNRS
- Mme Laurence MERCURI, maître de conférences à l'Université de Nice Sophia Antipolis
- M. Grégor MARCHAND, directeur de recherche au CNRS
- Mme Hélène DESSALES, maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure de Paris
- M. Bernard GRATUZE, directeur de recherche au CNRS

4 membres élus par les sections 31 et 32 du Comité national de la recherche scientifique :

Représentants de la section 31 :

- Madame Catherine MARRO, chargée de recherche au CNRS
- Monsieur Nicolas TEYSSANDIER, chargé de recherche au CNRS

Représentants de la section 32 :

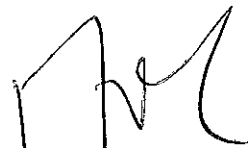
- Monsieur Pierre MORET, directeur de recherche au CNRS
- Monsieur Jérémie SCHIETTECATTE, chargé de recherche au CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **16 NOV. 2015**

Le Président



Alain FUCHS

DEC152646SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et d'une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 1^{er} août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 8 : « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique »
1 siège – Collège électoral C

Section 35 : « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »
1 siège – Collège électoral A1

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »
1 siège – Collège électoral B1

Article 2

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus de la commission interdisciplinaire, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, **avec signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum) et le cas échéant, la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **21 janvier 2016 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 02 décembre 2015

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC152424GCN

Décision relative à la vacance d'un siège au sein d'une section du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 1^{er} août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Le siège suivant est à pourvoir, pour la section du Comité national mentionnée ci-dessous :

Section 17 : « Système solaire et univers lointain »
1 siège – Collège A1

Article 2

La section concernée élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, **avec signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum) et le cas échéant, la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **10 janvier 2016 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 16 novembre 2015

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE



Délégation Bretagne et Pays de la Loire
1 Rue André et Yvonne Meynier
CS 26936
35069 RENNES Cedex

DECISION DE SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES
AUPRES DU LABORATOIRE DE PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES
TECHNOLOGIES ASSOCIES (SUBATECH) A NANTES

- Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;
- Vu l'article 18, et l'article 166 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'article 6 du décret n° 84-155 du 1^{er} mars 1984 modifié, relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié par l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opérations des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances
- Vu la décision du 15 décembre 2005 instituant une régie d'avances et de recettes auprès du laboratoire de physique subatomique et des technologies associés (Subatech), et nommant régisseur Mme GUILLOUX Catherine;
- Vu la décision modificative n°2/09 nommant Sandrine BENAC, régisseur titulaire
- Vu la décision modificative n°1/12 nommant Séverine GADEYNE, régisseur suppléant
- Vu la décision modificative n°1/15 mettant fin aux fonctions de Sandrine BENAC en qualité de régisseur titulaire

Article 1 : Il est mis fin à la régie d'avances et de recettes de SUBATECH à compter du 30 novembre 2015

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Séverine GADEYNE, régisseur suppléant (le régisseur titulaire ayant quitté ses fonctions le 30 septembre 2015)

Article 5 : Le régisseur suppléant est tenu de reverser le solde de son compte et tout justificatif de ses dernières opérations dans la caisse de l'Agent comptable secondaire du CNRS-DR17.

Vu, l'agent comptable secondaire

Armelle VAUGARNY

Fait à Rennes le 23 novembre 2015

La déléguée régionale,

Pour le délégué régional
empêché, en application
Florence

Clarisse DAVID



Délégation Bretagne et Pays de la Loire
1 Rue André et Yvonne Meynier
CS 26936
35069 RENNES Cedex

DECISION MODIFICATIVE N°1/15 DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES
AUPRES DU LABORATOIRE DE PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES
TECHNOLOGIES ASSOCIES (SUBATECH) A NANTES

- Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;
- Vu l'article 18, et l'article 166 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'article 6 du décret n° 84-155 du 1^{er} mars 1984 modifié, relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié par l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opérations des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances
- Vu la décision du 15 décembre 2005 instituant une régie d'avances et de recettes auprès du laboratoire de physique subatomique et des technologies associés (Subatech), et nommant régisseur Mme GUILLOUX Catherine;
- Vu la décision modificative n°2/09 nommant Sandrine BENAC, régisseur titulaire
- Vu la décision modificative n°1/12 nommant Séverine GADEYNE, régisseur suppléant

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Sandrine BENAC, régisseur titulaire à compter du 30 septembre 2015

Article 2 : Madame Séverine GADEYNE, régisseur suppléant assurera le fonctionnement de la régie, jusqu'à sa suppression, fin novembre 2015.

Vu, l'agent comptable secondaire

Armelle VAUGARNY

Fait à Rennes le 30 septembre 2015

La déléguée régionale,

Pour le délégué régional
empêché, et par délégation
Florence MARNEAU
Clarisse DAVID
Adjointe au délégué régional

DEC152402DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8199, intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, dont le directeur est M. Philippe Froguel.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Nord-Pas de Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex
T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Froguel, la délégation de signature est donnée à :

- M. Amar Abderrahmani, PU-PH Lille 2
- M. Jérôme Delplanque, IR CNRS
- MME Hélène DE GAVRE, Administratrice

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La décision DEC150464DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale
Françoise Paillous

DEC152402DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8199, intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, dont le directeur est M. Philippe Froguel.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Froguel, la délégation de signature est donnée à :

- M. Amar Abderrahmani, PU-PH Lille 2
- M. Jérôme Delplanque, IR CNRS
- MME Hélène DE GAVRE, Administratrice

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La décision DEC150464DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale
Françoise Paillous

DEC152406DR18

Décision portant délégation de signature à M. **Jérôme FAVERGEON**, directeur de l'unité UMR7337 intitulée **Laboratoire Roberval, Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR7337, intitulée Laboratoire Roberval, Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux dont le directeur est M. Jérôme FAVERGEON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme FAVERGEON, directeur de l'unité UMR7337 intitulée Laboratoire Roberval, Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme FAVERGEON, la délégation de signature est donnée à :

- Piotr BREITKOPF, Directeur Adjoint

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La décision DEC120159DR18 du 6 Janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale
Françoise Paillous

DEC152368DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Sabot, directeur de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langages par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8163, intitulée Savoirs, Textes, Langages, dont le directeur est M. Philippe Sabot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Sabot, directeur de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langages, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Nord-Pas de Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Sabot, délégation de signature est donnée à :

- Mme Natalia Grabar, CR CNRS
- Nadège Sieckelinck, secrétaire Générale du laboratoire STL,

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La décision DEC150616DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale
Françoise Paillous

DEC152368DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Sabot, directeur de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langages par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8163, intitulée Savoirs, Textes, Langages, dont le directeur est M. Philippe Sabot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Sabot, directeur de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langages, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Sabot, délégation de signature est donnée à :

- Mme Natalia Grabar, CR CNRS
- Nadège Sieckelinck, secrétaire Générale du laboratoire STL,

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La décision DEC150616DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale
Françoise Paillous



Le Président
www.cnrs.fr

Campus Gérard MEGIE
3, Rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC151727DRH Décision modifiant la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n° 151019DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, ensemble l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information,

Vu la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 150772DRH du 20 mars 2015 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

Vu la proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 12 octobre 2015,

Vu la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n° 151019DRH du 7 avril 2015,

DECIDE :

Article 1 : L'article 3 de la décision du 7 avril 2015 susvisée est complété comme suit :

DR	Code unité	Service homologué
----	------------	-------------------

6	UMS32 45	Service informatique et bases de données
10	UMR71 99	Service Informatique
1	MOY10 0	Pôle Informatique du service mutualisé Ile-de-France

Article 2 : La présente décision prend effet au 1er janvier 2015 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 9 novembre
2015

Alain FUCHS